

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1008
2 mars 2006

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 2 mars 2006, à 10 h 15

Présidence: M. PARK In-kook (République de Corée)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 1008^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

La Conférence continuera aujourd'hui son débat sur le désarmement nucléaire. Comme je l'ai annoncé à la fin de la séance plénière de mardi dernier, ce débat sera axé sur les mesures de désarmement nucléaire qui pourraient être prises à l'avenir. Les délégations sont libres d'aborder également d'autres questions liées au thème principal de nos délibérations, c'est-à-dire le désarmement nucléaire.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants du Pakistan, de la Malaisie, de l'Inde, de l'Algérie, de la Chine, du Nigéria, de la République populaire démocratique de Corée, du Maroc, de la France, de la Fédération de Russie, de la Suisse, de l'Irlande, du Canada, de Cuba, du Royaume-Uni et du Chili.

Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Pakistan, M. Masood Khan.

M. KHAN (Pakistan) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, nous vous félicitons de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous sommes tous conscients des efforts que vous avez commencé à déployer indirectement plusieurs mois avant de prendre ces fonctions en vue de faire sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve et de la faire avancer vers l'ouverture de négociations de fond.

Nous sommes dans cet état, décrit par Thomas Henry Huxley, où nous n'y croyons pas encore tout en étant prêts à recevoir des preuves, c'est-à-dire dans ce mode potentiel, «comme si» nous allions ouvrir des négociations. C'est là un bon signe.

Nous vous savons gré, ainsi qu'aux cinq autres présidents de la Conférence pour la session de 2006, des consultations collégiales élargies que vous avez tenues en dépit de multiples difficultés. À cet égard, nous avons apprécié le zèle et la souplesse du premier président de la session, l'Ambassadeur de Pologne, M. Rapacki, ainsi que l'esprit d'équipe dans lequel ont travaillé tous les présidents entrants.

Nous nous associons à la position du Groupe des 21, telle que l'a exposée l'Ambassadeur d'Iraq, M. Baha Al-Shibib, le 28 février.

Il n'est nul besoin de présenter la question du désarmement nucléaire devant cet organe, dont la raison d'être est d'éviter aux nations le fléau de la guerre nucléaire par le désarmement, de prévenir une telle guerre et de prendre des mesures pour préserver la sécurité des peuples.

Les arguments juridiques, politiques et moraux qui militent impérativement en faveur du désarmement nucléaire sont évidents. Plusieurs orateurs les ont rappelés et réaffirmés mardi dernier.

Le Traité sur la non-prolifération (TNP) reflète la volonté de la communauté internationale d'œuvrer à la cessation de la fabrication d'armes nucléaires, à la destruction de tous les stocks existants de telles armes, ainsi qu'à l'élimination des arsenaux nationaux d'armes et de vecteurs nucléaires, dans le cadre d'un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Le désarmement général et complet est ainsi l'objectif à atteindre.

(M. Khan, Pakistan)

Dans l'avis consultatif qu'elle a rendu en 1996, la Cour internationale de Justice a appelé à la négociation d'une convention sur les armes nucléaires, dans le but de parvenir à un désarmement complet et irréversible. Le Groupe des 21 a avancé des propositions en vue de l'établissement d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire qui serait chargé d'ouvrir des négociations sur un programme échelonné en vue de l'élimination complète des armes nucléaires, suivant un calendrier précis.

Des progrès manifestes ont été faits à ce jour dans la voie du désarmement. Toutefois, des inquiétudes demeurent dans plusieurs domaines:

Premièrement, aucun délai n'a été fixé pour l'exécution de l'engagement énoncé à l'article VI du TNP de parvenir au désarmement complet. Les pays ont de plus en plus l'impression que les États dotés d'armes nucléaires ont déduit de la prorogation du TNP pour une durée indéterminée qu'ils conserveraient à jamais le droit d'avoir des armes nucléaires.

Deuxièmement, le désarmement nucléaire n'avance pas assez rapidement. Il reste dans le monde un nombre bien trop élevé d'armes nucléaires, dont la majorité se trouve entre les mains d'une poignée de pays.

Troisièmement, alors même que des réductions sont opérées dans les arsenaux existants, des dispositifs nouveaux et plus perfectionnés sont en cours d'élaboration et d'essai. Des théories ont été conçues sur la mise au point et l'emploi effectif sur le champ de bataille d'armes nucléaires miniaturisées.

Quatrièmement, le fait qu'il est accordé toujours plus d'importance aux armes nucléaires dans les doctrines de sécurité combat la logique du désarmement. Le champ géographique de l'emploi éventuel d'armes nucléaires a été étendu par le jeu d'alliances nucléaires dont les membres sont convenus de mettre en commun leurs armes nucléaires ainsi que le commandement et le contrôle de ces armes. Des doctrines ont été avancées en vue de justifier l'emploi d'armes nucléaires contre des terroristes et en cas d'attaque aux armes biologiques ou chimiques, contrairement aux résolutions 255 et 984 du Conseil de sécurité.

Cinquièmement, les principes déclarés de transparence, de vérification et d'irréversibilité ne sont pas maintenus.

Sixièmement, aucun progrès n'a été enregistré en ce qui concerne les questions connexes que sont les matières fissiles, l'espace, les garanties de sécurité négatives et l'interdiction des essais.

Septièmement, les mécanismes de désarmement tournent à vide et, de fait, sont pour la plupart inactifs.

Nous attribuons cet état de chose à une évolution constante de l'architecture de la sécurité mondiale. Le consensus sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires a faibli. Il y a entre les États des divergences que l'on ne saurait négliger. Il est temps de faire le bilan et d'élaborer un nouveau consensus sur la réalisation du désarmement et de la non-prolifération. Un tel

(M. Khan, Pakistan)

consensus passe nécessairement par des consultations et un accord entre tous les États membres de cet organe.

Un consensus nouveau sur la sécurité nous aidera à faire face aux difficultés existantes et nouvelles que sont notamment l'acquisition d'armes de destruction massive par des terroristes, la prolifération nucléaire verticale, la mise au point et l'accumulation d'armes classiques perfectionnées, la mise au point et le déploiement de systèmes antimissiles, l'absence d'un accord international sur les missiles, ainsi que la militarisation de l'espace. Nous pouvons y parvenir dans le cadre de la Conférence du désarmement ou d'une session extraordinaire de la Commission du désarmement de l'ONU, ou encore de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Cela pourrait aussi nous aider à concilier la réalité nucléaire avec le régime de non-prolifération mondial.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont deux aspects d'un même problème, qui devraient être abordés simultanément, et non pas consécutivement. Il est indispensable que les États dotés d'armes nucléaires prennent dans un délai raisonnable des mesures crédibles, afin de reconduire le «marché» conclu quant au désarmement et à la non-prolifération et de rétablir un véritable équilibre entre le premier et la seconde. La coopération à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire doit continuer à jouir d'un appui international, à des conditions convenues à l'échelon mondial, afin de préserver toute la valeur de ce marché.

Nul ne conteste le fait que la prolifération des armes de destruction massive est dangereuse, mais il ne sera possible d'y faire obstacle qu'en déployant parallèlement des efforts pour réaliser le désarmement dans ce domaine. La discrimination dans la détention d'armes de destruction massive et la répartition inégale de telles armes ne contribuent en rien à la non-prolifération ou à la stabilité régionale et mondiale. La coercition et la discrimination ne permettront pas de juguler le risque nouveau de voir des terroristes acquérir des armes de destruction massive, qui requiert des mesures de coopération collectives.

Le Pakistan appuie les initiatives prises et les efforts déployés à l'échelon international en faveur de la limitation des armements et du désarmement. Nous sommes opposés à une course sans fin aux armements stratégiques ou conventionnels dans notre région. Nous n'emploierons pas d'armes nucléaires contre des États qui n'en sont pas dotés ni ne menacerons de le faire. Nous observons de notre plein gré un moratoire unilatéral sur les tout nouveaux essais nucléaires et sommes disposés à participer à des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, conformément au mandat figurant dans le rapport Shannon.

Nous œuvrons de concert avec l'Inde à la stabilité stratégique, au renforcement de la confiance et à la réduction du risque nucléaire, y compris la prévention de l'emploi accidentel ou sans autorisation des armes nucléaires. En octobre 2005, les Secrétaire aux affaires étrangères du Pakistan et de l'Inde ont signé un accord sur la notification préalable des essais de missiles balistiques en vol. Le 18 janvier 2006, nos Secrétaire aux affaires étrangères ont chargé deux groupes d'experts de poursuivre les consultations sur les concepts de sécurité et les doctrines nucléaires, en vue d'élaborer des mesures de confiance concernant les armes nucléaires et classiques.

(M. Khan, Pakistan)

La communauté internationale devrait redoubler d'efforts en vue d'assurer la stabilité stratégique en Asie du Sud au niveau d'armement le plus bas possible. Toute velléité de discrimination pourrait avoir pour effet de saper la stabilité. La parité est le meilleur moyen d'assurer la retenue et la stabilité sur le plan stratégique dans la région.

Il ressort d'études récentes sur la sécurité que la doctrine de la destruction mutuelle assurée, qui avait cours pendant la guerre froide, laisse peu à peu la place à des idées de «suprématie nucléaire». De telles idées risquent d'entraîner une réaction en chaîne déstabilisatrice et d'ouvrir la voie à une nouvelle course aux armements classiques et stratégiques. La concrétisation de telles idées aurait en outre pour effet d'accroître les risques d'échanges nucléaires accidentels ou sans autorisation, voire des guerres nucléaires délibérées. Le désarmement général et complet, et des négociations multilatérales à cette fin, offrent un antidote à ce mal croissant.

Les perspectives ne sont pas toutes aussi sombres. Il y a eu un petit regain d'activité à la Conférence du désarmement cette année. Les travaux de la Commission du désarmement de l'ONU ont été relancés. La quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait être centrée sur les problèmes épineux existants et nouveaux sur le plan de la sécurité. Cela devrait encourager la Conférence du désarmement à convenir d'un programme de travail et à engager véritablement des négociations sur les quatre questions fondamentales et interdépendantes inscrites à son ordre du jour.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan, M. Khan, de sa déclaration et des paroles encourageantes qu'il a eues à mon égard ainsi qu'à celui des autres présidents de la session de 2006. Je donne à présent la parole au représentant de la Malaisie, M. Yusri.

M. WAN AZNAINIZAM YUSRI (Malaisie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je veux d'emblée vous féliciter au nom de la délégation malaisienne de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assurer de notre appui et de notre coopération dans ce que vous entreprendrez en vue de faire avancer la situation de sorte que la Conférence puisse commencer des travaux de fond. Je veux aussi saisir cette occasion pour vous féliciter ainsi que tous les autres présidents de la session de 2006 de la Conférence pour ce que vous avez déjà accompli, en particulier en prenant l'initiative d'organiser un débat structuré sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Les participants à la Conférence d'examen du TNP de 1995 sont convenus que, en décidant de proroger le Traité pour une durée indéterminée, il n'accordaient pas pour autant aux États dotés d'armes nucléaires le privilège de détenir à jamais des armes nucléaires. Les États considérés sont tenus de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Dans l'intervalle, malheureusement, aucun progrès n'a été enregistré dans l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Des réductions bilatérales et unilatérales semblent avoir été opérées, mais des milliers d'armes nucléaires restent déployées et leur nombre demeure secret. Nous tenons à souligner que la diminution du nombre d'armes nucléaires déployées et

(M. Wan Aznainizam Yusri, Malaisie)

la rétrogradation de leur état de préparation au combat ne sauraient remplacer la réduction irréversible et l'élimination complète de ces armes.

Toute idée de pouvoir conserver indéfiniment des armes nucléaires serait incompatible avec l'intégrité et la pérennité du régime établi par le TNP, ainsi qu'avec l'avis consultatif rendu le 8 juillet 1996 par la Cour internationale de Justice (CIJ), *relatif à la licéité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires*. Cet avis de la Cour demeure une prise de position historique et résolue dans le domaine du désarmement nucléaire. Les membres de la CIJ ont conclu à l'unanimité qu'il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects sous un contrôle strict et efficace. À cet égard, la Malaisie croit être tenue de souligner que tous les États doivent prendre des mesures concrètes afin de donner effet à l'avis rendu par la CIJ et aux accords intervenus aux précédentes conférences d'examen du TNP, en particulier celles de 1995 et 2000.

Bien qu'il importe de centrer l'attention de la communauté internationale sur des mesures concrètes de désarmement nucléaire qui puissent être réalisées à court terme, la Malaisie est convaincue qu'il importe tout autant de se pencher parallèlement sur les éléments fondamentaux d'un régime complet de désarmement nucléaire, afin d'en arriver à une conception internationale de ce à quoi doivent aboutir les mesures de désarmement nucléaire. Nous sommes persuadés que l'élaboration d'une démarche par étapes faciliterait la mise en œuvre du programme d'action convenu à la Conférence d'examen du TNP de 2000 et nous conduirait plus rapidement à l'élimination complète des armes nucléaires.

À cet égard, nous avons l'espoir que, en attendant la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire, la Conférence du désarmement ouvrira un débat sur les éléments juridiques, techniques et politiques requis en vue de l'instauration d'un monde à jamais exempt d'armes nucléaires, éléments qui seraient intégrés dans un programme d'action fondé sur les mesures concrètes convenues en 2000 afin d'aller systématiquement et progressivement de l'avant dans la mise en œuvre de l'article VI du TNP. À notre sens, ces éléments pourraient notamment être les suivants: des obligations générales non discriminatoires, s'appliquant aux États et aux acteurs autres que les États, relatives à l'interdiction de l'acquisition, de la mise au point, de l'essai, de la production, du stockage, du transfert, de l'emploi et de la menace d'armes nucléaires; le contrôle, la protection et la comptabilité provisoires des dotations en armes nucléaires et matières fissiles; des mesures par étapes en vue de la destruction systématique et progressive de toutes les ogives nucléaires et de leurs vecteurs; des mécanismes de vérification de la destruction de toutes les armes nucléaires; des mécanismes de vérification du respect des dispositions; l'établissement d'une organisation internationale chargée de coordonner la vérification, la mise en œuvre et l'observation des dispositions, sous un contrôle international strict et efficace; enfin, une éducation au désarmement et à la non-prolifération, en vue de faire comprendre aux secteurs clefs de la société l'importance que revêt l'instauration d'un monde à jamais exempt d'armes nucléaires et ce qu'ils peuvent apporter à la réalisation de cet objectif.

En dressant un inventaire général des moyens juridiques, techniques et politiques à mettre en œuvre en vue d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires, il serait possible de reconnaître les éléments qui existent déjà, de déterminer ceux qui sont en cours d'élaboration,

(M. Wan Aznainizam Yusri, Malaisie)

d'évaluer et de relier ceux qui ont été proposés, puis de repérer d'éventuels autres éléments requis. Nous sommes d'avis qu'un débat sur la vérification de la destruction des armes nucléaires pourrait faciliter les progrès en ce qui concerne notamment la conclusion d'accords entre États et institutions sur la mise en commun des données, un système de surveillance international comportant des installations et des moyens de surveillance par la photographie, l'échantillonnage des radionucléides, la détection sur place et la télédétection, ainsi que des installations et des moyens de collecte de données par d'autres biais, des procédures de consultation et de clarification, des inspections sur place et, enfin, l'établissement d'un registre des données issues des déclarations des États, du système de surveillance international, des moyens techniques nationaux, ainsi que des inspections, ou provenant d'autres organisations internationales, d'organisations non gouvernementales et de sources librement accessibles.

Nous sommes d'avis qu'il faudrait aussi s'efforcer d'avancer sur le plan des mécanismes de vérification du respect des dispositions en lançant un débat sur des questions telles que l'assistance technique pour la destruction des armes, des vecteurs et des installations nucléaires, les modalités d'application nationale, les procédures de règlement des différends, les sanctions en cas d'inexécution des dispositions et, enfin, la saisine du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Cour internationale de Justice.

La Malaisie est convaincue que l'examen de ces éléments, qu'il est impératif de mettre en place en vue de l'interdiction et de l'élimination complètes des armes nucléaires, permettrait de repérer les lacunes, d'entreprendre des travaux préparatoires et d'appliquer d'autres mesures. Quoiqu'il en soit, nous avons l'espoir que les membres de la Conférence pourront, dans un proche avenir, se mettre d'accord sur l'ouverture de négociations multilatérales qui aboutiraient à la conclusion d'une convention sur les armes nucléaires ou d'un ensemble d'instruments axés sur l'abolition et l'élimination complète des armes nucléaires.

Les difficultés auxquelles la communauté internationale doit faire face dans ses tentatives pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires sont plus redoutables que jamais et exigent de nous que nous nous employions sans réserve et sans condition à la réalisation des objectifs que nous nous fixerons. À cet égard, la Malaisie tient à réitérer l'appel lancé par les chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés au treizième Sommet du Mouvement, tenu à Kuala Lumpur, afin que la Conférence du désarmement établisse au plus vite et à titre de priorité absolue un comité spécial sur le désarmement nucléaire. Nous sommes convaincus que l'établissement d'un tel comité contribuerait d'importance aux efforts concertés que nous déploierons collectivement en vue d'en arriver à un monde exempt d'armes nucléaires.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Malaisie, M. Yusri, pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président en exercice et des autres présidents de la session de 2006. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Inde, M. Prasad.

M. PRASAD (Inde) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, la délégation indienne est très heureuse de vous voir présider la Conférence. Nous tenons à vous féliciter, de même que les quatre présidents entrants ainsi que l'Ambassadeur Rapacki, d'avoir organisé des débats sur

(M. Prasad, Inde)

les questions clés figurant à l'ordre du jour de la Conférence. Vous pourrez compter sur notre coopération sincère et sans réserve.

Je m'efforcerai aujourd'hui de vous faire part du point de vue de l'Inde sur la situation actuelle dans le domaine du désarmement nucléaire et sur la voie à suivre pour réaliser l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. C'est peut-être là la question la plus difficile et cruciale à présent pour la communauté mondiale en matière de désarmement.

Les efforts de désarmement nucléaire ont commencé dès la première fois où des armes nucléaires ont été essayées et employées. Dans l'intervalle, la communauté internationale a toujours accordé le rang de priorité le plus élevé à l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires. La toute première résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies – la résolution 1 (I) de 1946, adoptée à l'unanimité – visait l'élimination des armes atomiques et de toutes autres armes des arsenaux nationaux suffisamment puissantes pour servir à une destruction massive, en même temps que l'utilisation de l'énergie atomique à des fins exclusivement pacifiques.

Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement contient le mandat essentiel donné à cette Conférence. L'ordre du jour de la Conférence, sur lequel nous nous penchons aujourd'hui, découle de ce mandat. À cette session extraordinaire, les États Membres ont accordé la plus haute priorité à l'objectif du désarmement nucléaire. Ils y ont énoncé les mesures concrètes à prendre en vue de réaliser cet objectif. Ils y ont affirmé que l'objectif ultime était l'élimination complète des armes nucléaires.

Il y a cinq ans environ, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont réaffirmé dans la Déclaration du Millénaire, adoptée à l'unanimité, leur volonté de travailler à l'élimination des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, et de n'écarter aucune solution possible pour parvenir à cet objectif.

Les facteurs objectifs de la militarisation des relations internationales qui a caractérisé les années de la guerre froide et qui va en s'accroissant n'existent plus. Pourtant, nous sommes encore très loin de l'élimination complète des armes nucléaires. L'Inde accueille avec satisfaction les mesures prises à ce jour par la Fédération de Russie et les États-Unis en vue de réduire leurs stocks d'armes nucléaires et les vecteurs de ces armes. Elle accueille aussi avec satisfaction le fait que la Fédération de Russie s'est déclarée prête à envisager de nouvelles réductions de ses stocks d'armes nucléaires et à ramener ceux-ci à des niveaux inférieurs à ceux qui sont spécifiés dans le Traité de Moscou. Nous avons l'espoir que les réductions bilatérales se poursuivront.

Comme d'autres États, l'Inde est convaincue que l'existence même des armes nucléaires, ainsi que la menace ou l'emploi de telles armes, constituent une menace pour l'humanité. L'Inde est restée attachée à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, qui serait réalisé par un désarmement nucléaire non discriminatoire et vérifiable, à l'échelle mondiale. De l'avis de la délégation indienne, rien n'empêche que les armes nucléaires soient éliminées, tout comme les armes biologiques et les armes chimiques. La Conférence est parvenue à négocier des conventions interdisant les armes biologiques et les armes chimiques et il lui incombe à présent de trouver concrètement le moyen de régler la question du désarmement nucléaire d'une manière complète et non discriminatoire.

(M. Prasad, Inde)

Quant à l'Inde, le maintien d'une dissuasion nucléaire minimale crédible ne diminue en rien l'attachement du pays au désarmement nucléaire, qui reste au centre de sa politique étrangère. L'Inde continue de croire que sa sécurité, comme celle du monde entier, serait renforcée dans un monde exempt d'armes nucléaires. Sa position est fondée sur le fait qu'elle ne cherche pas à rivaliser avec quelque autre puissance nucléaire dans une course aux armements de ce type. La doctrine nucléaire de l'Inde est bien définie et repose sur le refus d'employer les armes nucléaires en première frappe ou contre des États qui n'en sont pas dotés. En outre, cette doctrine réaffirme la volonté de l'Inde de participer à des négociations multilatérales en vue de la réduction et de l'élimination des armes nucléaires. L'Inde a continué à observer un moratoire sur les essais de dispositifs explosifs nucléaires. Elle est disposée à participer à des négociations au sein de cette Conférence sur un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs nucléaires.

L'Inde attache la plus haute importance à l'établissement d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire. Le Groupe des 21 a avancé une proposition en ce sens il y a près de 10 ans. Il entendait alors obtenir que des négociations soient ouvertes sur un programme de désarmement nucléaire par étapes en vue de l'élimination des armes nucléaires suivant un calendrier précis. L'Inde a elle-même présenté, en août 1996, avec 27 autres membres du Groupe, une proposition de programme d'action en vue de l'élimination des armes nucléaires, proposition qui est reproduite dans le document CD/1419.

Ainsi, l'Inde a toujours été favorable à l'idée de négociations sur le désarmement nucléaire, comme le prévoient les documents CD/1570 et CD/1571. Toutefois, elle a décidé d'appuyer la proposition Amorim et celle des cinq Ambassadeurs, dans l'espoir que ces textes pourraient asseoir un consensus sur un programme de travail de la Conférence. Nous mesurons que, vu l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Conférence, il est sans doute peu réaliste d'attendre un consensus sur un mandat de négociation pour un comité spécial sur le désarmement nucléaire, mais nous ne saurions accepter une solution plus faible que celle qu'ont proposé les cinq Ambassadeurs.

La résolution relative à une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires que l'Inde soumet à l'examen de l'Assemblée générale depuis 1982 demande à la Conférence du désarmement d'entreprendre des négociations sur une convention internationale interdisant en toutes circonstances l'emploi ou la menace d'armes nucléaires. Cette résolution reflète la conviction de l'Inde qu'un accord multilatéral, universel et contraignant interdisant l'emploi ou la menace des armes nucléaires contribuerait à une réduction de la menace nucléaire et constituerait ainsi une importante mesure provisoire. Un tel accord aiderait aussi à créer un climat propice à des négociations conduisant à l'élimination des armes nucléaires et, partant, à un renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

En attendant l'élimination complète des armes nucléaires, l'Inde estime qu'il faut absolument prendre des mesures en vue de réduire le risque d'un emploi accidentel ou inopiné d'armes nucléaires. Dans le Document final de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a recommandé que tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, considèrent, dans le but de ne pas compromettre la survie de

(M. Prasad, Inde)

l'humanité, diverses propositions visant à assurer le non-recours aux armes nucléaires et la prévention de la guerre nucléaire. Quant à l'emploi accidentel ou sans autorisation d'armes nucléaires, les États pourront parer à ce risque en prenant des mesures pour cesser graduellement de tenir leurs forces nucléaires en état de préparation au combat.

La résolution sur la réduction du danger nucléaire qu'elle a soumise pour la première fois en 1998 à l'examen de l'Assemblée générale traduit la conviction de l'Inde que le maintien des forces nucléaires en état d'alerte instantané comporte un risque inacceptable d'emploi accidentel ou inopiné des armes nucléaires. Cela aurait des conséquences catastrophiques. Le risque accru de voir des armes nucléaires ou leurs composantes tomber entre les mains d'acteurs qui ne sont pas des États, voire de fonctionnaires résolus à agir seuls, aggrave encore les dangers existants. Il est certes utile d'adopter dans le domaine du nucléaire des mesures de confiance unilatérales, bilatérales ou multilatérales, mais il faudrait s'attacher à faire intervenir une entente ou des accords internationaux visant la réduction du danger nucléaire ainsi que du risque d'une guerre nucléaire accidentelle.

Toute solution qui serait adoptée afin de faire sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve en ce qui concerne son programme de travail doit tenir compte des préoccupations de tous les pays membres de la Conférence, qu'ils soient grands ou petits, développés ou en développement, dotés d'armes nucléaires ou non, membres ou non d'alliances et au bénéfice ou non de relations privilégiées en matière de sécurité. Une telle solution doit viser à assurer la sécurité de tous, car aucun État ne saurait mettre en péril sa propre sécurité ni permettre à d'autres États de lui imposer leur volonté. Pour juguler le blocage actuel, les États devraient convenir d'examiner les quatre questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, comme le prévoit la proposition des cinq Ambassadeurs.

L'absence de consensus sur les textes relatifs au désarmement et à la non-prolifération qui figurent dans le document final adopté à l'issue du Sommet mondial de 2005 fait ressortir le fait que les vues des États sur les objectifs, les priorités et les démarches à suivre dans le domaine du désarmement divergent nettement. Ces divergences ne peuvent pas être écartées ou négligées. Les États ne pourront les surmonter qu'en laissant là la pratique suivie au XX^e siècle, qui tendait à perpétuer les avantages asymétriques dont bénéficiaient une poignée de pays aux dépens de la sécurité collective de la communauté mondiale. À défaut de cela, notre incapacité à régler ces questions fondamentales continuera à susciter des sentiments de frustration, au sein de différentes instances de désarmement, qu'il s'agisse de la Première Commission, de la Conférence du désarmement ou de la Commission du désarmement.

Le manque de confiance entre États est un problème fondamental qui affecte les institutions et processus de désarmement. Cette érosion de la confiance fait que les États sont peu enclins à la conciliation réciproque, ce qui rend les progrès dans la voie du désarmement nucléaire encore plus difficiles. Nous pensons que ce manque de confiance a aussi démenti les espoirs de parvenir à un consensus quel qu'il soit sur les questions de désarmement et de non-prolifération au Sommet mondial de 2005. La situation internationale en matière de sécurité sera un facteur déterminant dans l'éventuelle réalisation d'une élimination graduelle et systématique des armes nucléaires. Il n'y aura pas de percée à cet égard sans que tous les États participent de bonne foi à des échanges sur leur conception du désarmement nucléaire

(M. Prasad, Inde)

et s'efforcent de se comprendre les uns les autres en conciliant les différentes craintes et préoccupations en matière de sécurité. La confiance ne pourra être rétablie que par une réaffirmation de l'engagement sans équivoque de tous les États dotés d'armes nucléaires concernant l'objectif de l'élimination complète de ces armes.

Il se peut qu'il faille renouveler cet engagement en adoptant de nouvelles mesures en vue de le traduire graduellement dans les faits. La réalisation de l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires suivant une démarche systématique et par étapes pourra aussi être facilitée par une diminution de l'importance accordée aux armes nucléaires dans les doctrines de sécurité des États dotés de telles armes. Les États dotés d'armes nucléaires marqueraient un progrès important à cet égard s'ils intégraient tous, dans leur doctrine nucléaire, l'idée qu'ils n'emploieront pas les premiers les armes nucléaires ni n'en utiliseront contre des États qui n'en sont pas dotés. L'Inde est disposée à faire en sorte que l'engagement qu'elle a elle-même pris en ce sens soit consacré dans un accord juridiquement contraignant. Elle est également disposée à adopter à cette fin un accord multilatéral, afin de diminuer l'importance accordée aux armes nucléaires sur le plan stratégique. De telles mesures devraient être possibles, étant donné l'absence d'affrontement entre grandes puissances dans leurs relations.

Il ne servira à rien de retoucher simplement les modalités en vigueur, ou de rouvrir les débats qui nous divisent, en particulier ceux de l'année dernière. En revanche, il serait peut-être utile de s'efforcer à nouveau de créer un système de sécurité mondiale eu égard aux changements fondamentaux intervenus dans la situation internationale sur les plans de la politique, de l'économie et de la sécurité, dans le but de pouvoir contribuer à la réalisation de l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires. Encore une fois, une mesure de désarmement nucléaire ne saurait aboutir sans être mondiale et non discriminatoire et sans renforcer la sécurité de tous les États. Le blocage continu des travaux de la Conférence ne va pas dans le sens des aspirations de la communauté internationale, de l'esprit de démocratie toujours plus fort dans le monde et de la nécessité absolue du développement à l'ère de la mondialisation. Ce sont là autant de raisons qui doivent nous inciter à persévérer dans nos efforts au sein de cette instance.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Inde, M. Prasad, pour sa déclaration et son analyse ainsi que pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Algérie, M. Jazaïry.

M. JAZAÏRY (Algérie) (traduit de l'arabe): Monsieur le Président, qu'il me soit permis de commencer par vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de remercier très sincèrement votre prédécesseur, l'Ambassadeur Rapacki, des dispositions novatrices qu'il a prises. Nous voudrions exprimer nos condoléances aux familles des victimes innocentes des malheurs qui ont frappé récemment l'Iraq, la Russie, les Philippines et le Bangladesh. La délégation algérienne s'associe pleinement à la déclaration sur le désarmement nucléaire que le Représentant permanent de l'Iraq a faite le 28 février au nom du Groupe des 21. Elle a elle-même exposé dans les grandes lignes sa position sur le désarmement nucléaire à la séance tenue le 26 janvier 2006. Je voudrais aujourd'hui aborder plus particulièrement la question de l'avenir du désarmement nucléaire et des mesures qu'il y aurait lieu de prendre à cet égard.

(M. Jazaïry, Algérie)

J'ai suivi avec intérêt les déclarations détaillées qu'ont faites plusieurs de nos collègues à la séance tenue avant-hier. Certains ont fait de la non-prolifération nucléaire une condition du désarmement nucléaire, tandis que d'autres, dont nous partageons les vues, ont déclaré que l'exécution par les États de leur obligation de parvenir au désarmement nucléaire complet offrait la seule garantie de la non-prolifération des armes nucléaires. Si la non-prolifération nucléaire concerne la sécurité, le désarmement nucléaire intéresse la paix mondiale.

Par conséquent, la question du désarmement nucléaire est plus importante que jamais. Des réductions quantitatives ont certes été opérées dans les arsenaux nucléaires, mais le rôle que ces arsenaux jouent dans les politiques de sécurité a évolué qualitativement, en renforçant nos sentiments de malaise, en particulier eu égard au perfectionnement des armes nucléaires et à la défense de doctrines militaires autorisant leur emploi, même contre des États qui n'en sont pas dotés, sans compter l'idée d'une guerre préventive.

Nous accueillons avec satisfaction les informations que nous ont fournies le Représentant permanent de la Fédération de Russie et le représentant des États-Unis à la séance tenue le 28 février, au sujet des mesures prises par leur pays pour réduire leurs arsenaux nucléaires. Nous comptons que de tels bilans puissent être dressés à l'avenir sous un contrôle international strict et efficace, comme le prévoit l'article VI du Traité sur la non-prolifération. Cela donnerait à la communauté internationale quelque assurance, d'autant que, à notre sens, ce qui a été fait à ce jour est loin de satisfaire aux engagements pris à l'échelon multilatéral.

Je partage les vues exprimées par le Représentant permanent de l'Italie au sujet du principe de réversibilité de la détention d'armes nucléaires. Toutefois, il me semble qu'un principe encore plus important est en jeu, à savoir celui d'irréversibilité du désarmement nucléaire, tel qu'il a été exposé à la Conférence d'examen du TNP de 2000.

Il incombe tout particulièrement aux puissances nucléaires d'œuvrer au désarmement nucléaire, comme le représentant de l'Australie l'a rappelé avant-hier. De fait, il y a là un engagement juridique, politique et moral fondé sur le TNP lui-même. N'était-ce cet engagement, les États non dotés d'armes nucléaires n'auraient jamais accepté le Traité ni consenti à sa prorogation pour une durée indéterminée. Il est donc extrêmement regrettable et inquiétant, comme nombre d'orateurs l'ont dit ici, de voir les États dotés d'armes nucléaires tergiverser et s'écarter, voire désavouer, les engagements qu'ils ont pris et les promesses qu'ils ont faites aux conférences d'examen du TNP de 1995 et de 2000, conformément à l'article VI du Traité.

Il est parfaitement illogique qu'un petit groupe de puissances nucléaires continue de détenir légalement des armes nucléaires qui sont les armes de destruction massive les plus dangereuses qui soient, alors que les armes biologiques et chimiques ont été complètement interdites. Le désarmement nucléaire est une obligation, non un choix. C'est une obligation au regard des moyens et des résultats. Cette idée a été clairement exprimée par le Ministre algérien des affaires étrangères, M. Mohamed Bedjaoui, lorsqu'il a présidé la Cour internationale de Justice. Il a affirmé, dans une déclaration jointe à l'avis consultatif rendu par la Cour en juillet 1996, qu'«il existe en réalité une double obligation générale, opposable *erga omnes*, de négocier de bonne foi et de parvenir au résultat recherché».

(M. Jazaïry, Algérie)

Pour être efficace, le processus de désarmement nucléaire doit être transparent, irréversible et vérifiable. Le respect de ces principes renforcerait la confiance et ouvrirait la voie à l'élimination définitive des armes nucléaires.

Deux types de démarches peuvent être suivies pour réaliser cet objectif. La première – et la plus ambitieuse – consisterait à régler complètement la question du désarmement nucléaire dans le cadre d'une convention sur l'interdiction de la mise au point de la production, de l'essai, du stockage, du transfert, de la menace ou de l'emploi effectif d'armes nucléaires et sur leur élimination. La délégation algérienne est favorable à cette démarche, inspirée de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, qui s'est révélée être efficace en dépit de certaines lacunes manifestes.

La seconde démarche – qui est peut-être plus pragmatique – consisterait à œuvrer à la réalisation du désarmement nucléaire par étapes. Une telle démarche serait probablement appuyée par un grand nombre de délégations, comme plusieurs collègues l'ont déjà indiqué. Vu sous cet angle, le désarmement nucléaire progresserait, à notre sens, sur la base d'une stratégie triple. Cette stratégie porterait d'abord sur un ensemble de mesures conçues pour renforcer la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dépourvus, dans le but de freiner la fabrication d'armes nucléaires et de réduire les menaces que cela présente. Ces mesures, qui seraient prises à court et à moyen terme, peuvent se résumer comme suit.

Il s'agirait, premièrement, de réduire le rôle joué par les armes nucléaires et de diminuer la menace qu'elles présentent en donnant aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties de sécurité négatives, de réduire le rôle des armes nucléaires dans les politiques de défense et de sécurité, et de renoncer à la politique de la menace du recours à de telles armes, puisqu'il est parfaitement clair aujourd'hui que la simple mention de cette menace constitue en fait l'incitation la plus forte à la prolifération nucléaire que nous craignons tous. En outre, les États devraient renoncer à la politique de l'emploi des armes nucléaires en première frappe et ne plus tenir ces armes en état de préparation au combat. Toutes ces dispositions créeraient un climat propice au désarmement et à la non-prolifération, et il est à espérer que, à moyen terme, elles nous aideraient à adopter une convention interdisant le déploiement d'armes nucléaires.

Les États non dotés d'armes nucléaires doivent se conformer pleinement au régime de non-prolifération. À cet égard, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est, de par le système de garanties généralisées et les protocoles additionnels, le cadre juridique tout naturel d'une surveillance et d'une évaluation du respect des engagements pris. Cela suppose que le régime soit gardé à l'examen et que des efforts soient déployés pour l'améliorer en tant que de besoin.

Les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires doivent être mis en œuvre et les régions qui ne l'ont pas encore fait devraient être encouragées à conclure des traités de ce type. À cet égard, je tiens à rendre hommage à la Jamahiriya arabe libyenne pour les mesures qu'elle a prises afin de concrétiser l'intention sincère qu'elle a de remplir ses obligations dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. Je voudrais aussi vous rappeler la nécessité de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires, en application de

(M. Jazaïry, Algérie)

la résolution adoptée à la Conférence d'examen du TNP de 1995 et des décisions prises à la Conférence d'examen du TNP de 2000.

Nous appuyons pleinement la déclaration aussi éloquente qu'exhaustive sur ce problème au Moyen-Orient, que le Représentant permanent de la République arabe syrienne a faite à la séance tenue le 28 février. Nous avons l'espoir que la communauté internationale se gardera d'appliquer le principe de deux poids, deux mesures, et qu'elle ne négligera aucun effort pour s'assurer que le seul État de la région considérée qui n'est toujours pas partie au TNP, à savoir Israël, adhère enfin au Traité et soumette, sans aucune condition préalable, ses installations nucléaires au régime des garanties de l'AIEA.

Le deuxième élément de cette triple stratégie porterait sur des mesures visant à faire cesser la mise au point d'armes ou de systèmes nucléaires nouveaux. Ces mesures devraient aboutir à une interdiction mondiale de la production et de la mise au point d'armes nucléaires. À cette fin, il s'agirait, premièrement, de faire entrer en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et, deuxièmement, de conclure un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Un tel traité, que nous appelons de nos vœux, devrait prendre en considération le désarmement et la non-prolifération comme le prévoient le rapport du Rapporteur spécial et le mandat qui y figure (document CD/1299). Il s'agirait, troisièmement, de faire cesser la mise au point d'armes nucléaires de toute sorte et de soumettre les installations qui fabriquent de telles armes à une surveillance internationale. Toutes ces mesures devraient être appliquées à court et à moyen terme.

Le troisième et dernier élément de cette stratégie porterait sur une réduction graduelle des arsenaux nucléaires, qui seraient ramenés au niveau le plus bas possible, suivant un calendrier convenu qui tienne compte du principe d'une sécurité non diminuée de tous. L'objectif ultime d'un tel processus serait de débarrasser à jamais l'humanité de ces armes dévastatrices. Il doit porter sur toutes les armes nucléaires et tous leurs vecteurs. À ce stade-là, il serait nécessaire de conclure une convention sur l'interdiction des armes nucléaires et la reconversion des installations et matières nucléaires militaires à des fins pacifiques.

Il est peu probable que l'idée d'établir un organe subsidiaire sur le désarmement nucléaire dont le mandat se limiterait à un simple examen de la question et ne comporterait pas les facteurs d'équilibre visés dans la proposition des cinq Ambassadeurs emporte le consensus au sein de la Conférence.

En conclusion, nous notons que la coopération multilatérale dans des domaines tels que le désarmement et les droits de l'homme se heurte au problème de la sélectivité, de la discrimination et de l'application du principe de deux poids, deux mesures, ce qui risque de vider le multilatéralisme de toute substance réelle, en dépit de son importance vitale, et d'entraver les efforts déployés pour parvenir à la paix. Nous devons tous nous attacher à surmonter ce problème, afin que la Conférence du désarmement puisse réaliser ses objectifs.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Algérie, M. Jazaïry, pour sa déclaration et ses suggestions et idées concrètes quant aux mesures de désarmement nucléaire qu'il serait possible d'adopter à l'avenir, de même que pour les paroles aimables qu'il a adressées au Président en exercice et aux autres présidents de la session de 2006. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de Chine, M. Cheng.

M. CHENG (Chine) (traduit du chinois): Monsieur le Président, je voudrais d'emblée vous féliciter de votre accession aux fonctions importantes de président de la Conférence du désarmement et vous dire notre reconnaissance pour les efforts que vous déployez, de concert avec les cinq autres présidents de la session, afin de promouvoir les travaux de la Conférence. La délégation chinoise se réjouit à la perspective de la mise en œuvre du programme, qui, elle en a l'espoir, dynamisera les travaux de l'instance, et a confiance que, sous votre direction compétente, le débat sur le désarmement nucléaire produira des résultats constructifs.

Le désarmement nucléaire est lié à la paix et à la sécurité internationales. Malheureusement, le processus de désarmement nucléaire est dans l'impasse depuis quelques années. D'une part, la Conférence du désarmement n'a accompli aucun travail de fond dans ce domaine, outre que les négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles peinent à commencer et qu'aucun consensus n'est intervenu sur l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un instrument juridique international visant la prévention d'une course aux armements dans l'espace. D'autre part, le Traité ABM, naguère considéré comme étant la pierre angulaire de l'équilibre et de la stabilité stratégiques à l'échelon international, a été dénoncé, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur. Les résultats de la septième Conférence d'examen du TNP ont été peu concluants. Il n'y a pas eu accord sur les textes relatifs au désarmement nucléaire et aux questions connexes dans le document final du Sommet tenu à l'occasion du soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Qui plus est, on fait grand cas de la non-prolifération des armements nucléaires, ce qui a détourné la communauté internationale de l'idée que le désarmement nucléaire doit être une priorité. Les appels à la conclusion d'un instrument international juridiquement contraignant offrant des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires ont été écartés, tandis que certains principes importants adoptés dans le passé à des conférences d'examen du TNP ont été mis en cause. Tous ces faits ont eu des répercussions sur le processus de désarmement nucléaire.

La Chine est convaincue que, pour faire avancer le processus de désarmement nucléaire international, la communauté internationale doit consentir des efforts soutenus dans les domaines suivants. Premièrement, il conviendrait de préserver la sécurité internationale et la stabilité stratégique. Ce sont là deux questions dont il faut s'occuper pour progresser dans la voie du désarmement nucléaire. Le désarmement nucléaire ne saurait avancer dans le vide, mais exige qu'il existe une situation internationale saine et constructive sur le plan de la sécurité et un équilibre stratégique international stable. Les efforts faits pour empêcher une course aux armements dans l'espace et pour parvenir au désarmement nucléaire se complètent. En ce sens, la renonciation à la mise au point de systèmes de défense contre les missiles nucléaires, qui sapent la stabilité stratégique, et au déploiement d'armes dans l'espace revêt une importance critique pour le désarmement nucléaire.

(M. Cheng, Chine)

Deuxièmement, une démarche équilibrée doit être adoptée en ce qui concerne le désarmement nucléaire et la prévention de la prolifération nucléaire. Les efforts faits sur ces deux plans se complètent et se renforcent. Nous ne pourrions instaurer un monde exempt d'armes nucléaires qu'à la condition que les États dotés de telles armes les détruisent toutes à une date rapprochée et que les États qui en sont dépourvus restent fidèles à leur engagement de ne pas en acquérir, les deux groupes de pays déployant des efforts constants sur le plan du désarmement nucléaire et de la prévention de la prolifération nucléaire.

Troisièmement, les principes fondamentaux du désarmement nucléaire devraient être défendus. Les principes et mesures convenus à cet égard qui figurent dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000 devraient être maintenus de sorte qu'il soit possible de réduire le nombre d'armes nucléaires suivant des méthodes irréversibles, juridiquement contraignantes et effectivement vérifiables. Toutes les mesures de désarmement nucléaire, y compris les diverses mesures intermédiaires, devraient obéir aux principes d'une stabilité stratégique internationale et d'une sécurité non diminuée de tous, tout en contribuant à la paix et à la sécurité internationales.

Quatrièmement, il conviendrait de mettre en œuvre des mesures intermédiaires appropriées en matière de désarmement nucléaire. Ces mesures consisteraient notamment, pour les États dotés d'armes nucléaires, à diminuer le rôle joué par ces armes dans leur sécurité, à abandonner toute doctrine de dissuasion nucléaire fondée sur l'emploi en premier de telles armes et à renoncer à toute politique visant à abaisser le seuil à partir duquel elles puissent être employées. Chacun des États dotés d'armes nucléaires devrait honorer l'engagement de ne pas pointer ces armes sur un autre pays et de ne pas désigner un pays quel qu'il soit comme cible éventuelle d'une frappe nucléaire. Toutes les armes nucléaires déployées hors du territoire de ces États devraient être rapatriées. Il conviendrait de renoncer à la politique et à la pratique du bouclier nucléaire et de la mise en commun des armes nucléaires, ainsi qu'à la mise au point d'armes nucléaires à faible rendement qui puissent être aisément déployées. Les États dotés d'armes nucléaires devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher un lancement accidentel ou sans autorisation de telles armes.

Nous tenons à faire observer que, dans le monde d'aujourd'hui, où il existe encore et toujours des armes nucléaires, un engagement de chacun des États dotés d'armes nucléaires de ne pas employer le premier de telles armes, de ne pas en employer ou menacer de le faire contre des États qui n'en sont pas dotés ou contre des zones exemptes d'armes nucléaires et de conclure un instrument juridique international à cet effet constituerait la mesure intermédiaire de désarmement nucléaire la plus concrète et la plus raisonnable.

Cinquièmement, la Conférence du désarmement devrait établir au plus vite un comité spécial sur le désarmement nucléaire. La Chine est favorable à un accord rapide sur un programme de travail complet et équilibré, fondé sur la proposition des cinq Ambassadeurs, de sorte que la Conférence puisse entreprendre des travaux de fond sur le désarmement nucléaire, un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et des garanties de sécurité en faveur des États qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires. Quant au mandat d'un tel comité spécial, la Chine est prête à appuyer la proposition du Groupe des 21, qui lui paraît raisonnable.

(M. Cheng, Chine)

La Chine s'est toujours employée activement à remplir ses obligations en matière de désarmement nucléaire et à promouvoir le processus international de désarmement nucléaire. Sa politique de défense est purement défensive. Pendant des décennies, elle a fait preuve d'une grande retenue dans le développement de ses forces nucléaires; elle n'a jamais participé à la course aux armements nucléaires ni déployé de telles armes à l'étranger, tout en gardant ses forces nucléaires au minimum nécessaire pour assurer sa défense.

La Chine est favorable à l'interdiction complète et à la destruction totale des armes nucléaires. Elle mène une politique inconditionnelle de non-recours en première frappe aux armes nucléaires et s'engage à ne pas employer ou menacer d'utiliser les armes nucléaires contre des États qui n'en sont pas dotés ou des zones exemptes d'armes nucléaires, dans quelques circonstances que ce soit. Elle appelle de ses vœux l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qu'elle s'est engagée à ratifier au plus vite, et observera un moratoire sur les essais nucléaires dans l'intervalle. Elle est disposée à négocier un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, dans le cadre d'un programme de travail complet de la Conférence.

La Chine appuie les efforts déployés par les États non dotés d'armes nucléaires en vue d'établir des zones exemptes de telles armes et a signé à cette fin tous les protocoles des traités portant création de telles zones qui ont été ouverts à sa signature. Elle est parvenue à un accord avec les pays membres de l'ANASE touchant un traité qui porterait création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et le protocole qui y serait annexé, et n'a rien à reprocher au texte actuel d'un traité qui porterait création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et du protocole qui y serait annexé. Bref, par sa politique nucléaire et sa pratique, la Chine a apporté une contribution constructive au processus de désarmement nucléaire international. Nous continuerons à œuvrer de concert avec toutes les nations à la réalisation de l'objectif d'un monde sans armes nucléaires.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de Chine, M. Cheng, de sa déclaration ainsi que des paroles aimables et encourageantes qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de Fédération de Russie, M. Valery Loschinin.

M. LOSCHININ (Fédération de Russie) (traduit du russe): Il semble que la présente séance soit déjà la troisième à être consacrée à la question du désarmement nucléaire. Son examen progresse d'une manière constructive, en suscitant un grand intérêt, ce qui est très important pour nous tous. Il ressort clairement des multiples déclarations faites que la communauté internationale a toujours plus fortement conscience de la nécessité d'un désarmement nucléaire. À l'évidence, il ne sera possible d'éliminer complètement les armes nucléaires qu'en progressant graduellement dans la réalisation de cet objectif, suivant une démarche globale, avec la participation de tous les États dotés d'armes nucléaires et, bien entendu, à la condition de préserver la stabilité stratégique et de respecter le principe d'une sécurité égale. Nous voudrions aujourd'hui aborder plus largement cette question, sous l'angle des mesures que la Russie a l'intention de prendre dans le domaine du désarmement nucléaire, et exposer l'ensemble de notre position sur certains problèmes qui sont liés d'une manière ou d'une autre avec celui du désarmement nucléaire.

(M. Loschinin, Fédération de Russie)

Je tiens à souligner que nous avons l'intention de poursuivre notre politique systématique de réduction des armes nucléaires, eu égard à la situation stratégique sur le plan militaire et à la nécessité d'assurer la sécurité du pays. Comme je l'ai déjà indiqué, la Russie a réduit des trois quarts son arsenal non stratégique au cours des 15 dernières années. Elle poursuivra ces réductions. La Russie remplira rigoureusement les obligations qui découlent pour elle du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. En application des dispositions du Traité de Moscou, la Russie et les États-Unis vont, d'ici la fin de 2009, réduire encore le nombre de leurs ogives nucléaires stratégiques en les ramenant au tiers environ des niveaux fixés à la fin de 2001. La Russie est disposée à poursuivre la réduction de son arsenal nucléaire stratégique en le ramenant même en deçà des niveaux établis dans le Traité sur des réductions des armements stratégiques offensifs.

Le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, a maintes fois indiqué que le pays est disposé à ramener son arsenal nucléaire à 1 500 ogives, ou moins, sur la base de la réciprocité. Il importe de garder présent à l'esprit le fait que le Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs, ou Traité START, restera en vigueur au moins jusqu'en décembre 2009, avec toutes ses procédures de vérification extrêmement intrusives qui, en principe, jouent un rôle stabilisateur significatif en garantissant la prévisibilité de la situation stratégique sur le plan militaire. La question des moyens techniques nationaux, au premier chef les systèmes d'observation à partir de l'espace, revêt une grande importance du point de vue de la vérification.

Sur le plan international, il serait très important que les États suivent l'exemple de la Russie et rapatrient sur leur territoire toutes les armes nucléaires non stratégiques et tous les équipements correspondants qu'ils posséderaient. Dans tout ce que nous entreprendrons à l'avenir, nous continuerons d'être guidés par la nécessité de faire en sorte que les mesures de réduction des armes nucléaires soient irréversibles. La Fédération de Russie est convaincue que, dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, il importerait d'élaborer un accord visant à interdire la production de matières fissiles. Le 14 février 2006, la France et la Russie ont adopté, à l'issue d'une visite à Moscou du Premier Ministre français, une déclaration commune sur l'utilisation de l'énergie nucléaire, dans laquelle les deux pays se disent favorables à l'ouverture rapide de négociations à la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles à des fins d'armement et ont confirmé leur attachement au moratoire qui a été proclamé à cet égard. Nous avons systématiquement préconisé l'adoption rapide d'un compromis sur un programme de travail équilibré de la Conférence du désarmement qui nous permettrait d'ouvrir de telles négociations, et nous avons apporté quelques concours importants à la réalisation de ce compromis.

Il importe de garder présent à l'esprit le fait que les réductions d'armes nucléaires opérées par les puissances nucléaires ne se font pas dans un vide. Le processus de réduction des armes nucléaires et les perspectives en la matière sont étroitement liés à la mise en œuvre d'accords clefs sur la limitation des armements, le désarmement et la non-prolifération. Bien entendu, ces accords sont à leur tour affectés par l'accroissement des ressources budgétaires consacrées aux préparatifs militaires dans un certain nombre de pays, par la mise au point de nouveaux systèmes d'armes et par le déploiement d'armes et d'équipements militaires sur terre et ailleurs.

(M. Loschinin, Fédération de Russie)

La mise en œuvre de projets visant le déploiement d'un système mondial de missiles antimissiles balistiques battrait en brèche l'équilibre stratégique dans le monde et aurait des répercussions sur la limitation des missiles nucléaires et le désarmement nucléaire.

La relation entre les armes stratégiques offensives et les armes stratégiques défensives est parfaitement claire et compréhensible. Cette relation a été reconnue notamment dans la déclaration commune publiée à l'issue de la rencontre des Présidents Vladimir Poutine et George Bush à Gênes en juillet 2001.

Il ne fait aucun doute que le déploiement d'armes dans l'espace constituerait un puissant facteur de déstabilisation. Cela aurait des conséquences graves pour tout le processus de désarmement, ainsi que pour la limitation des armements et pour la sécurité internationale. Il faudrait alors s'attendre à une nouvelle spirale de la course aux missiles et à d'autres armements, non seulement dans l'espace, mais aussi sur terre, qui donnerait une nouvelle impulsion à la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir, en usant du prestige et de l'autorité de la Conférence, pour empêcher la concrétisation d'hypothèses aussi drastiques et pour préserver l'espace en tant que patrimoine commun de l'humanité, voué à des utilisations pacifiques. Pour sa part, la Russie a déclaré unilatéralement qu'elle ne déploierait pas la première d'armes quelles qu'elles soient dans l'espace. Nous invitons instamment tous les États à faire une déclaration analogue. Nous avons présenté à la Conférence du désarmement, de concert avec la République populaire de Chine et un groupe d'autres États, un document de travail qui a été distribué à la Conférence sous la cote CD/1769. Nous sommes convaincus que l'élaboration, à la Conférence du désarmement, d'un traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et sur le non-recours à la force ou à la menace de la force contre les objets spéciaux aurait un effet constructif sur les processus de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Nous avons déjà évoqué la nécessité urgente de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et l'importance qu'il y a à œuvrer ensemble au règlement des questions nouvelles qui se posent. En tout état de cause, il faut le faire dans le cadre du TNP, en tirant pleinement parti du rôle et des pouvoirs de l'AIEA. Il y a tout un ensemble de questions importantes qui exigent des solutions urgentes. Nous sommes convaincus que l'AIEA a un rôle crucial à jouer dans l'élaboration d'une solution mutuellement acceptable concernant l'Iran, qui laisserait le pays développer son énergie nucléaire, ce dont il a souverainement le droit, tout en apportant l'assurance que le programme nucléaire iranien serait de nature purement pacifique. Les pourparlers avec nos collègues iraniens se sont poursuivis à Moscou au cours de ces derniers jours et ont porté notamment sur la proposition bien connue de la Russie. Nous avons l'espoir que, à l'issue de ces pourparlers, nous pourrions compter que toute cette situation continuera d'être du ressort de l'AIEA. À cette fin, il importera, bien entendu, de reconduire le moratoire sur l'enrichissement d'uranium en Iran et de poursuivre les contacts avec toutes les parties intéressées, en vue de parvenir à des accords mutuellement acceptables. La réunion du Conseil des directeurs de l'Agence qui est prévue pour le 6 mars marquera une étape tout à fait critique dans ce processus. Le Directeur général de l'AIEA présentera son rapport à cette réunion. Il importe que l'Iran réponde pleinement aux demandes que lui a adressées l'Agence, afin

(M. Loschinin, Fédération de Russie)

qu'il soit possible de régler les questions peu claires concernant les activités nucléaires passées du pays.

Nous sommes d'avis que les pourparlers à six, auxquels la Russie continuera de participer activement et de manière constructive, apporteront une solution au problème nucléaire qui se pose dans la péninsule coréenne. Une telle solution suppose concrètement que la République populaire démocratique de Corée adhère de nouveau au Traité sur la non-prolifération, que l'AIEA puisse reprendre ses activités de surveillance dans ce pays, que la République populaire démocratique de Corée sorte de son isolement international et qu'une aide économique lui soit apportée. Le Groupe des 8, que préside actuellement la Russie, gardera à l'examen les problèmes existants dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. Nous continuerons de nous efforcer de trouver des conceptions communes du règlement de ces questions par des moyens politiques et diplomatiques, tout en respectant les droits et intérêts légitimes de toutes les parties.

Le développement des technologies dans les domaines de l'information, du nucléaire et d'autres encore soulève en principe toute une série de problèmes importants en même temps que névralgiques, qui requièrent des démarches communes, nouvelles et novatrices. Ainsi en est-il de l'initiative du Président Poutine visant à la création de centres internationaux qui fourniraient des services pour le cycle du combustible nucléaire, y compris l'enrichissement, sous le contrôle de l'AIEA et sur la base d'un accès sans discrimination. L'idée centrale de cette initiative est de créer un prototype d'infrastructure mondiale qui assurerait à tous les pays intéressés un accès dans des conditions d'égalité aux avantages de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques tout en garantissant un respect strict de toutes les règles du régime de non-prolifération nucléaire.

Nous avons déjà fait part de cette initiative russe à la Conférence et sommes disposés à continuer de l'examiner avec tous les États intéressés, ainsi qu'au sein de l'AIEA. Tout en défendant ces idées, la Russie respectera et exécutera avec fermeté et constance ses obligations en matière de désarmement nucléaire. Toutes ces activités contribueront à la réalisation des objectifs proposés dans le cadre du débat sur la question à la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je suis reconnaissant au représentant de la Fédération de Russie de la troisième intervention qu'il a faite depuis qu'il a rejoint nos rangs, ainsi que des paroles aimables qu'il a eues à mon égard; je lui suis particulièrement reconnaissant des vues et suggestions qu'il a exposées concernant de futures mesures de désarmement nucléaire, qui, j'en suis sûr, seront le point de départ de nouveaux débats interactifs au cours de la session, surtout en ce qui concerne la détermination qu'a la Russie de faire aboutir les pourparlers à six. L'orateur suivant sera l'Ambassadeur de République populaire démocratique de Corée, M. Ri Tcheul.

M. RI (République populaire démocratique de Corée): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre élection à la présidence et à vous souhaiter un plein succès dans l'exercice de vos fonctions. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Rapacki, pour ses efforts considérables.

(M. Ri, République populaire démocratique de Corée)

La délégation de la République populaire démocratique de Corée appuie la déclaration du Groupe des 21 et tient à exprimer son point de vue en la matière. La République populaire démocratique de Corée considère que le désarmement nucléaire constitue une tâche primordiale, la plus importante de la Conférence du désarmement ainsi que de la communauté internationale. La politique et la doctrine nucléaires négatives et la menace et le chantage fondés sur les armes nucléaires qui font actuellement leur apparition dans les relations internationales suscitent de grandes appréhensions au sein de la société internationale et n'entraînent que l'instabilité, le chantage et des résultats indésirables. La violation du principe de l'égalité de la souveraineté stipulé dans la Charte des Nations Unies et la persistance de l'inégalité et de l'injustice dans les relations internationales sont imputables aux injustes politique et doctrine nucléaires. Ceci entraîne des conséquences négatives non seulement pour les travaux de la Conférence du désarmement, mais aussi pour toute instance de négociation sur la paix et la sécurité. Agir pour mettre fin aux activités nucléaires des autres pays tout en préservant et en renforçant ses propres armes nucléaires revient à refuser l'établissement de relations internationales équitables. Tant que la doctrine et la menace nucléaires négatives persisteront, le foyer de prolifération nucléaire ne sera pas éliminé. Toute position considérant plus profitables l'inégalité et l'injustice existantes découlant de la force doit être éliminée.

Notre délégation n'approuve pas le point de vue selon lequel il est idéaliste de demander immédiatement une modification de la doctrine négative. Les principaux pays dotés d'armes nucléaires doivent faire preuve de leur volonté de participer sans délai à la négociation multilatérale d'une convention internationale sur le désarmement nucléaire. La tâche essentielle et immédiate qui nous incombe consiste à supprimer la doctrine de la supériorité nucléaire, éliminer la menace nucléaire, arrêter l'amélioration de la qualité des armes nucléaires, retirer les forces et le parapluie nucléaires déployés à l'étranger, et offrir une garantie de non-utilisation d'armes nucléaires. Le processus de négociation du désarmement nucléaire pourra commencer dans ce sens. Notre délégation soutient la proposition tendant à établir un comité spécial du désarmement nucléaire et à engager les négociations le plus tôt possible.

Notre délégation désire voir se renforcer les efforts visant l'adoption du plan de travail de la Conférence sur le désarmement et est prête à y contribuer activement. Le plan de travail doit être global et équilibré, acceptable par tous. Bien que la proposition des cinq Ambassadeurs ne reflète pas suffisamment notre demande, notre délégation a appuyé cette proposition sur la base du multilatéralisme pour faire progresser le travail de la Conférence et son point de vue selon lequel cette proposition pourrait servir de base à nos efforts visant à aboutir à un accord sur le plan de travail. Notre délégation espère que la discussion ciblée et systématique sur les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, selon le calendrier fixé par les six Présidents, contribuera à l'instauration de bonnes conditions menant à un accord sur le plan de travail et qu'elle se développera au cours du processus de négociation.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de République populaire démocratique de Corée, M. Ri, pour sa déclaration et les mots aimables qu'il m'a adressés ainsi qu'aux autres présidents. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de France, M. François Rivasseau.

M. RIVASSEAU (France): Monsieur le Président, après avoir écouté les interventions de ce matin, je partage le sentiment de ceux qui ont souligné le caractère très utile de nos travaux ciblés cette semaine. Nous sommes ici pour parler des futures mesures à négocier au sein de la Conférence du désarmement au titre des points 1 et 2 de l'ordre du jour.

Lors de la dernière Conférence d'examen du TNP en 2005 à New York, les pays membres de l'Union européenne ont adopté une position commune, position commune qui nous lie donc tous et qui, sur la question du traité sur les matières fissiles déclare ce qui suit: l'Union européenne «lance un nouvel appel à la Conférence du désarmement en vue du commencement immédiat et de la conclusion rapide de négociations sur un traité non discriminatoire et universellement applicable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres engins explosifs nucléaires sans conditions préalables et en tenant compte du rapport du Coordonnateur spécial et du mandat qu'il contient et, en attendant l'entrée en vigueur dudit traité, demande à tous les États de déclarer et de respecter un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres engins explosifs nucléaires».

Au lendemain du TNP, cet appel garde toute sa valeur, et la délégation française comme ses 25 partenaires européens doivent le faire vivre. Dans la mise en œuvre concrète de nos engagements, nous agissons «à la lumière du programme d'action et de la résolution adoptés lors de la prorogation indéfinie du TNP en 1995». C'est ce qu'a décidé la septième Conférence d'examen du TNP dans son document final l'été dernier. Je rappelle brièvement quel est ledit programme d'action dans son volet désarmement nucléaire. Il comprend les éléments suivants: conclusion d'un traité d'interdiction commune des essais nucléaires; négociation d'un traité sur les matières fissiles; volonté d'aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires dans leur ensemble et d'œuvrer pour le désarmement général et complet. Le problème de l'entrée en vigueur du TICE ne relève plus directement aujourd'hui de ce forum, mais le Traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires tient donc une place toute particulière dans le processus de désarmement nucléaire aujourd'hui. C'est pourquoi mon pays a soutenu, au sein de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, les résolutions pertinentes à cet égard: en 2004, la résolution 59/81 présentée par le Canada, et, en 2005, la résolution s'intitulant «Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires», présentée par le Japon.

La France s'est engagée de façon constante en faveur de la négociation d'un tel traité à la Conférence du désarmement. Dans son discours du 19 janvier dernier, le Président de la République française a rappelé l'importance que la France attache à ce traité. Après avoir annoncé l'arrêt de la production de plutonium et d'uranium hautement enrichis pour la fabrication d'armes nucléaires, la France a pris la décision, en février 1996, de fermer et de démanteler ses installations de production de Pierrelatte et Marcoule. Mon pays est depuis activement engagé dans ce processus de démantèlement qui se poursuit encore aujourd'hui. Il s'agit d'une tâche complexe, longue et coûteuse, qui se prolongera sur plusieurs années. Mon pays est le seul, parmi les puissances nucléaires, à l'avoir entreprise, et la France n'a plus, désormais, d'installations de production de matières fissiles pour fabriquer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

(M. Rivasseau, France)

Après avoir été longtemps dans l'impasse, la négociation du traité sur les matières fissiles a aujourd'hui une chance d'être peu à peu relancée. Dans cette perspective, nous accueillons avec plaisir la possibilité qui nous est offerte cette année de préparer cette négociation dans le cadre du calendrier d'activités qui vient d'être adopté. Nous espérons une participation active aux débats sur cette question car, pour nous, la future mesure au titre des points 1 et 2 de l'ordre du jour à négocier ici c'est le traité sur les matières fissiles, et nous nous félicitons de l'occasion qui nous sera donnée sous la présidence roumaine d'approfondir de manière ciblée nos débats sur ce thème dans le but de maintenir plus de confiance entre nous tous.

Notre approche générale à propos d'un traité sur les matières fissiles s'organise autour des quelques idées suivantes. D'abord, comme nous l'avons toujours dit dans cette enceinte, le champ d'application de ce traité concerne l'interdiction totale de la production future de matières fissiles pour la fabrication de bombes nucléaires. Il est évident que le traité, sauf à changer radicalement de nature, n'a pas vocation à couvrir les stocks constitués antérieurement à l'entrée en vigueur du traité, que ce traité n'a pas vocation à couvrir les productions pour des usages pacifiques, et qu'il n'a pas à couvrir les usages militaires non explosifs. L'objet du traité, en revanche, est bel et bien de geler quantitativement le niveau maximum des arsenaux nucléaires dans le monde, tout comme le TICE l'a gelé qualitativement. Il existe un lien fort entre ce traité et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et notre négociation future devra intégrer cette donnée.

S'agissant de la vérification, nous acceptons toujours le rapport du Coordonnateur spécial, et le mandat qui y est inclus, qui parle de vérifiabilité. Nous donnons à ce mot son sens français, c'est-à-dire susceptible de vérification. Nous souscrivons aussi à l'argument selon lequel aucune mesure de vérification ne pourra fournir d'assurances parfaites quant au respect du traité. Nous pensons qu'il n'y a pas lieu ici d'établir de précondition au lancement de la négociation. Le débat sur la vérification doit trouver sa solution au cours de la négociation elle-même.

Enfin, les autres aspects de ce traité mériteront également à nos yeux d'être approfondis lorsque la négociation aura débuté.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de France, M. Rivasseau, pour sa déclaration et ses suggestions concernant les futurs débats à la session à venir et pour ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Nigéria, M. Joseph Ayalogu.

M. AYALOGU (Nigéria) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence. Vous pouvez compter sur l'appui sans réserve de ma délégation, tout particulièrement pour rechercher un consensus sur notre programme de travail. Je tiens aussi à féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Rapacki, pour son excellent travail.

Avant de présenter les vues du Nigéria sur le thème examiné, le désarmement nucléaire, je tiens à associer ma délégation à la déclaration dont l'Ambassadeur d'Iraq a donné lecture au nom du Groupe des 21, le 28 février de cette année.

(M. Ayalogu, Nigéria)

L'objectif le plus important assigné à la Conférence du désarmement lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978 a été d'établir une convention sur le désarmement nucléaire. Le désarmement nucléaire reste donc une priorité absolue, pas seulement pour ma délégation, mais aussi, j'en suis convaincu, pour toute la communauté internationale. Les armes nucléaires font peser les menaces les plus horribles sur l'humanité. Les effets des bombes atomiques lancées sur Hiroshima et Nagasaki au Japon témoignent de cette menace. Aujourd'hui, plus de 60 ans après, le Japon continue de souffrir des effets des bombes. Les enfants d'Hiroshima et de Nagasaki sont venus ici à la Conférence du désarmement plaider pour préserver l'humanité de l'horreur dans laquelle ils vivent. La société civile et les Maires pour la paix nous ont lancé des appels similaires. En outre, la Cour internationale de Justice (CIJ) a rendu en 1996 un avis consultatif selon lequel l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires seraient contraires aux règles du droit international applicables aux conflits armés ainsi qu'au droit international humanitaire. À cet égard, ma délégation souligne l'importance de la déclaration de la CIJ selon laquelle «il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace». Ma délégation estime donc que, dès le lancement des bombes atomiques sur les deux villes japonaises, le désarmement nucléaire est devenu un thème justifiant des négociations. La Communauté internationale l'a reconnu, et c'est pour cette raison que l'Assemblée générale, à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, a donné à la Conférence du désarmement son mandat actuel relatif au désarmement nucléaire.

Il est cependant regrettable que la Conférence du désarmement n'ait pas réussi à s'acquitter de ce mandat. Par conséquent, il n'y a pas eu de mouvement progressif vers le désarmement nucléaire, et on constate au contraire que le nombre d'États dotés d'armes nucléaires est passé de deux en 1950 à au moins huit aujourd'hui. En outre, on assiste à des perfectionnements technologiques qualitatifs dans les domaines de la mise au point, de la production et du stockage des têtes nucléaires et de leurs systèmes de vecteurs. Plus préoccupant, des recherches sont réalisées sur une nouvelle génération d'armes nucléaires et leur modernisation, et l'option consistant à utiliser ou menacer d'employer des armes nucléaires est conservée dans les doctrines militaires. Pour des pays, tels que le Nigéria, qui ont renoncé à l'option nucléaire, la situation est rendue encore plus préoccupante et compliquée par les craintes croissantes que ces armes fassent l'objet d'une prolifération et tombent aux mains d'acteurs non étatiques, en particulier des terroristes.

Je voudrais appeler l'attention sur le lien entre le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire. Ce sont les deux faces d'une même pièce et ils se renforcent mutuellement lorsque tant les États dotés d'armes nucléaires que les autres s'engagent résolument et s'acquittent de leurs responsabilités pour ce qui est de chercher de bonne foi à atteindre les objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires. C'est dans ce contexte que le Nigéria se félicite de l'engagement, source d'inspiration, pris par des pays tels que l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Kazakhstan, qui avaient des armes nucléaires mais ont décidé de s'en débarrasser de manière transparente et vérifiable. Leur décision montre qu'un pays peut continuer à se sentir en sécurité sans armes nucléaires. C'est un fait que le monde se sentirait plus sûr si tous les pays renonçaient à ces armes. Les États qui en sont dotés devraient donc

(M. Ayalogu, Nigéria)

comprendre que le fait de présumer qu'ils les conserveront pour une durée indéfinie ne peut être compatible avec une non-prolifération durable et la préservation de la paix et de la sécurité internationales. La prolifération existe aujourd'hui parce que l'on n'a pas réussi à se débarrasser des armes nucléaires. Nous ne pouvons espérer le succès des efforts de non-prolifération tant que nous ne nous serons pas engagés à procéder au désarmement nucléaire de manière transparente et vérifiable. La logique est évidente, personne ne peut faire proliférer ce qui n'existe pas; par contre ceux qui sont déterminés feront proliférer ce qui existe, quelles que soient les mesures de contrôle qui seront mises en place. En un mot, l'interdiction totale est la seule garantie contre les menaces que les armements nucléaires et la prolifération nucléaire font peser sur l'humanité.

Si la Conférence du désarmement n'arrive pas à négocier une convention sur les armes nucléaires, c'est dans une large mesure parce que certains pays continuent de penser que ces armes sont nécessaires pour leur sécurité. Une telle conception ne peut aider la Conférence à atteindre son objectif de désarmement nucléaire. Les approches bilatérales et unilatérales de la question que l'on observe ne peuvent donc se substituer à un désarmement nucléaire vérifiable et irréversible dans un cadre multilatéral. La Conférence du désarmement, en tant que mécanisme multilatéral, doit être renforcée de manière transparente, tout particulièrement en ce qui concerne le désarmement nucléaire.

Le Groupe des 21 a présenté en 2005, par l'intermédiaire de l'Égypte et de l'Éthiopie, ses vues sur le désarmement nucléaire. Ma délégation continue de les appuyer vigoureusement. Il convient aussi de rappeler que 27 membres du Groupe des 21 ont présenté en 1996 le document de travail CD/1419 dans lequel ils ont précisé leur proposition de programme d'action pour l'élimination des armes nucléaires. Les principes sur lesquels est fondé ce document restent aujourd'hui pertinents pour le désarmement nucléaire. La proposition portait sur tous les aspects et, si l'on y avait donné suite, les menaces que font peser les armes nucléaires et leur prolifération auraient disparu ou au moins fortement diminué. Ma délégation est prête à coopérer avec les délégations intéressées pour revoir la proposition et y apporter des améliorations en tenant compte des évolutions survenues depuis qu'elle a été présentée.

Le Nigéria s'est engagé en faveur du désarmement nucléaire et préconise donc la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Il considère que la création de telles zones dans toutes les régions du monde servirait les intérêts de la paix et de la sécurité internationales. Le Nigéria est aussi attaché à ses obligations au titre du TNP et aimerait que l'on applique immédiatement les 13 mesures pratiques adoptées à la Conférence d'examen de 2000. Le Nigéria appelle aussi les États dotés d'armes nucléaires à réaffirmer leur engagement d'appliquer l'article VI du TNP. Il regrette que la Conférence d'examen du TNP de 2005 ait échoué en raison de manipulations stratégiques visant à saper certains éléments des piliers essentiels sur lesquels le Traité repose ainsi que les résultats obtenus précédemment. Le Nigéria estime que les trois piliers du TNP (désarmement nucléaire, non-prolifération nucléaire et droit inaliénable d'accès à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques) assurent l'équilibre de cet instrument. Tout effort visant à diminuer ou affaiblir l'un des piliers ne peut que conduire à une impossibilité d'atteindre les objectifs fixés par le Traité. Le Nigéria souligne qu'il importe que toutes les parties au TNP s'acquittent pleinement de leurs obligations et appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer sans délai et sans conditions préalables.

(M. Ayalogu, Nigéria)

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est une pierre angulaire du désarmement nucléaire. Le Nigéria l'a signé et ratifié. Nous soulignons combien il est important et urgent que tous les pays le signent et le ratifient sans retard et sans conditions pour permettre son entrée en vigueur rapide. En attendant cette entrée en vigueur, nous appelons tous les pays à observer le moratoire sur les essais nucléaires.

La délégation nigériane a appuyé vigoureusement les propositions présentées antérieurement à la Conférence du désarmement pour parvenir au désarmement nucléaire, en particulier celles qui figurent dans les documents CD/1570 et 1571 et qui visent à créer un comité spécial chargé d'engager des négociations sur un programme échelonné en vue de l'élimination complète des armes nucléaires. La proposition de cinq Ambassadeurs ne répond pas pleinement aux attentes de ma délégation parce que nous aurions préféré que l'on donne un mandat de négociation au Comité spécial. Cependant, puisqu'il n'y a pas de consensus pour lui donner un tel mandat, la délégation nigériane, faisant preuve de sa souplesse habituelle, a accepté le mandat de discussion sur le désarmement nucléaire présenté dans la proposition des cinq Ambassadeurs. Nous comprenons bien que tout accord utile ne peut être que le résultat d'un compromis tenant compte des avantages à court terme et des impératifs de sécurité pour la communauté internationale tout entière. Nous appelons instamment les membres de la Conférence à adopter une approche du désarmement nucléaire procurant des avantages à tous parce que les armes nucléaires et leur prolifération font peser des menaces sur tous les États, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires.

Ma délégation estime qu'en permettant désormais à la société civile de participer davantage aux travaux de la Conférence du désarmement on aiderait cette dernière à progresser pour faire face aux menaces présentées par les armes nucléaires. La société civile pourrait peut-être, grâce à ses recherches et à ses analyses objectives, convaincre même ceux qui sont dotés d'armes nucléaires que celles-ci ne renforcent pas leur sécurité ou leur protection. Envisageons donc de prendre une décision pour lui permettre de contribuer plus régulièrement à nos travaux.

Enfin, si nous parvenons à un accord sur le désarmement nucléaire, la tension mondiale diminuera, davantage de ressources seront dégagées pour l'épanouissement des êtres humains et nous créerons un environnement plus propice à la paix et à la sécurité internationales.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Nigéria, M. Ayalogu, pour sa déclaration, ses suggestions et ses mots chaleureux adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Maroc, M. Mohammed Loulichki.

M. LOULICHKI (Maroc): Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer les sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à cette importante position et de vous assurer de la pleine et entière coopération de la délégation marocaine.

Mon pays se félicite de l'initiative conjointe des six Présidents de la session de 2006 consistant à tenir des séances plénières thématiques sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour de notre conférence et se réjouit de participer, sous votre présidence, à cette première séance dédiée au désarmement nucléaire et plus généralement aux points 1 et 2 de l'ordre

(M. Loulichki, Maroc)

du jour. Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par l'Ambassadeur de l'Iraq au nom du Groupe des 21.

Le Royaume du Maroc a signé et ratifié l'ensemble des instruments multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive et demeure engagé en faveur d'un désarmement général et complet et en particulier d'un désarmement nucléaire irréversible, transparent et vérifiable. Nous sommes convaincus que, tant que les armes nucléaires existeront, il ne pourra y avoir de réelle sécurité ni de stabilité effective sur les plans régional et international.

L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires a établi que les caractéristiques uniques en leur genre des armes nucléaires, et en particulier leur capacité de destruction, leur capacité de causer d'indicibles souffrances humaines et leur capacité de causer un préjudice aux générations à venir, les rendent potentiellement catastrophiques. Selon la Cour, «le pouvoir destructeur des armes nucléaires ne peut être maîtrisé ni dans l'espace ni dans le temps. Elles ont le potentiel de détruire toute civilisation et tout l'écosystème de la planète». On ne peut, Monsieur le Président, être plus éloquent. La Cour a conclu que la menace ou l'emploi des armes nucléaires serait contraire, de façon générale, aux règles du droit international applicables dans des conflits armés, et en particulier aux principes et aux règles du droit international humanitaire, et elle a déclaré qu'il existe pour tous les États une obligation de tenir de bonne foi et de mener à bonne fin des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace.

En 1968, une majorité de pays ont renoncé à leurs ambitions nucléaires lorsque les cinq États de facto nucléaires se sont engagés «à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace» (art. VI du TNP).

L'absence de progrès substantiels en matière de désarmement nucléaire est un motif de frustration, voire d'inquiétude, pour de nombreux États non dotés de l'arme nucléaire. Certes, des réductions ont été menées au cours de ces dernières années dans les arsenaux des puissances nucléaires, mais ces dernières sont appelées à prendre des mesures plus significatives dans ce sens. Un désarmement nucléaire graduel, irréversible, transparent et vérifiable contribuerait à instaurer un climat plus propice à la non-prolifération des armes nucléaires et éliminerait même à terme une telle possibilité car ce qui n'existe pas ne peut pas proliférer.

De plus, la revalorisation de la doctrine de dissuasion nucléaire par les États dotés de ces armes porte atteinte aux objectifs et principes du désarmement et alimente les ambitions nucléaires tant des États non dotés de ces armes que des acteurs non étatiques. À un moment où la communauté internationale se trouve confrontée à la menace du terrorisme, la lenteur du désarmement augmente le risque d'un terrorisme nucléaire. L'efficacité de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire dans la prévention de l'accès des acteurs non étatiques aux armes nucléaires est limitée par l'existence d'arsenaux nucléaires dont certains ne bénéficieraient pas des conditions adéquates de sécurité. Désarmement et

(M. Loulichki, Maroc)

sécurité internationale, mais également désarmement et développement durable, sont intimement liés et conditionnent le présent et l'avenir de l'humanité.

Depuis son adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1970, le Maroc a constamment œuvré en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires et de leur non-prolifération tout en réitérant son attachement au droit inaliénable des États parties au TNP d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ainsi, mon pays a conclu, en 1973, un accord de garanties généralisées avec l'AIEA et, en 2004, il a signé un protocole additionnel à cet accord de garanties en vertu du TNP. Mon pays a également ratifié la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et notifié au Directeur général de l'AIEA son acceptation du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives.

Partisan d'une interdiction complète des essais nucléaires, le Royaume du Maroc déplore le retard accusé dans l'entrée en vigueur du TICE et réitère à cet égard son appel lancé à tous les États qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils y adhèrent sans tarder et respectent d'ici là les moratoires sur les essais nucléaires.

Profondément convaincu que la lutte internationale contre le terrorisme devrait couvrir tous les aspects de ce phénomène, le Maroc a joué un rôle actif, en sa qualité de Président de la Sixième Commission de l'Assemblée générale, dans l'adoption de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Mon pays a de plus soumis, le 26 octobre 2004, conformément à la résolution 1540 du Conseil de sécurité, son rapport national, suivi d'un complément d'information, qui a été communiqué à l'ONU le 13 septembre 2005.

Le Royaume du Maroc considère que les zones exemptes d'armes nucléaires constituent une contribution concrète à la cause du désarmement nucléaire. Ainsi, nous avons continuellement encouragé l'adhésion au TNP en vue de son universalisation, et la conclusion d'accords de garanties généralisées avec l'AIEA par tous les États de la région du Moyen-Orient, y compris Israël, comme un pas important vers l'instauration d'un climat de confiance et une mesure préliminaire à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Cette mesure contribuerait à renforcer les conditions d'une paix durable dans cette région qui a tant enduré durant plusieurs décennies. Dans l'attente de l'établissement d'une telle zone, mon pays réitère son appel lancé à toutes les parties concernées pour qu'elles déclarent solennellement leur intention de s'abstenir, sur la base de la réciprocité, de fabriquer, d'acquérir ou de posséder des armes nucléaires et des dispositifs explosifs nucléaires et de ne pas autoriser l'implantation de telles armes sur leur territoire par une quelconque tierce partie.

Monsieur le Président, le Maroc a constamment appuyé les décisions visant le renforcement du TNP dans le cadre de son processus d'examen. De ce fait, il souscrit pleinement aux conclusions positives des conférences de 1995 et 2000 et réaffirme l'importance de leur mise en œuvre par les États parties de façon transparente, équilibrée et irréversible. Mon pays a notamment salué l'adoption des 13 mesures pratiques en 2000 préconisant, au titre du point 4, la création immédiate, au sein de la Conférence du désarmement, d'un organe subsidiaire approprié chargé d'étudier la question du désarmement nucléaire et d'élaborer une convention sur ce thème. De ce fait, il souscrit pleinement au mandat du Comité spécial sur le désarmement nucléaire, tel que proposé dans le projet de décision du Groupe des 21 (CD/1571) et qui vise

(M. Loulichki, Maroc)

notamment à constituer au sein de la Conférence du désarmement, au titre du point 1 de l'ordre du jour, un comité spécial chargé d'entamer des négociations sur un programme échelonné visant à éliminer complètement les armes nucléaires selon un calendrier déterminé au moyen, notamment, d'une convention portant sur ces armes. Dans un souci de flexibilité, mon pays a aussi réitéré à plusieurs occasions qu'il pourrait accepter le mandat sur le désarmement nucléaire, tel qu'énoncé dans les propositions pour un programme de travail de la Conférence du désarmement qui sont intervenues par la suite, à condition qu'elles réussissent à susciter le consensus nécessaire au lancement des travaux de fond de la Conférence.

Aux termes de cette déclaration, permettez-moi, comme les distingués ambassadeurs et représentants qui m'ont précédé, de formuler l'espoir que la Conférence du désarmement réussira cette année à dégager un consensus sur un programme de travail ouvrant notamment la voie à la création d'un organe subsidiaire chargé de négocier un désarmement nucléaire général et complet. Nous pourrions ainsi répondre aux attentes de la communauté internationale et également à la frustration de la communauté internationale qui souhaite éliminer aussi rapidement que possible les armes nucléaires et atteindre le noble objectif d'un monde débarrassé de cette menace, et en dernière analyse agir de manière conséquente pour traduire dans les faits notre respect du droit fondamental et inhérent à toute personne, le droit à la vie.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Maroc, M. Loulichki, pour sa déclaration et ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne la parole au représentant de la Suisse, M. Sascha Fuls.

M. FULS (Suisse): Aujourd'hui, en raison de l'absence de l'Ambassadeur Streuli, permettez-moi de prendre la parole à sa place.

L'invitation faite par les six Présidents de l'année 2006 aux délégations de cette conférence à concentrer leurs interventions sur les points de l'ordre du jour d'une façon structurée mérite l'entière coopération de notre délégation. Ma délégation a suivi avec attention les déclarations qui ont été faites avant-hier sur les points 1 et 2 de notre ordre du jour. La position de la Suisse en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération est bien connue. Néanmoins, le débat interactif et intéressant qui a eu lieu pendant la dernière séance plénière nous donne la possibilité de réitérer notre position à cet égard.

La Suisse soutient tous les efforts multilatéraux en matière de désarmement et de maîtrise des armements qui tendent vers des résultats concrets et vérifiables. Pour la Suisse, le TNP représente le seul instrument juridiquement contraignant d'envergure mondiale destiné à promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaire. Il est en ce sens un outil essentiel à la paix et la stabilité internationales. La Suisse insiste sur le fait que l'accent mis actuellement sur la prolifération nucléaire ne doit pas conduire à négliger les deux autres piliers sur lesquels repose le TNP, dont celui du désarmement nucléaire. Nous partageons l'avis de ceux qui ont réaffirmé les liens entre le désarmement nucléaire et la non-prolifération, comme la délégation de la Suède l'a fait dans son analyse des risques existants. En conséquence, la Suisse insiste sur le respect du compromis ayant permis la conclusion du TNP entre États renonçant à l'arme nucléaire en échange d'un engagement des États dotés à poursuivre leurs efforts en vue du désarmement nucléaire. Alors que l'immense majorité des États parties non dotés ont respecté

(M. Fuls, Suisse)

leur engagement de ne pas acquérir l'arme nucléaire, nous appelons les États dotés à poursuivre la mise en œuvre progressive de leurs obligations de désarmement.

Comme la Conférence d'examen du TNP de 2005 a été un échec, force est malheureusement de constater que l'un des rares développements positifs auquel la communauté internationale peut se raccrocher en termes de désarmement nucléaire reste le Traité SORT signé en 2004 par les Présidents Bush et Poutine. Ce traité devrait conduire à une réduction considérable des armes nucléaires stratégiques mais, comme un certain nombre de délégations qui se sont exprimées mardi, la Suisse est d'avis que, pour qu'elle soit crédible, toute mesure de désarmement nucléaire bilatérale ou unilatérale doit adopter les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérification. Nous soutenons en conséquence les demandes pour une augmentation de la transparence au niveau multilatéral en ce qui concerne les progrès effectués dans le domaine du désarmement nucléaire.

Par contre, dans le domaine des armes nucléaires non stratégiques, le bilan reste toujours ambigu. Nous constatons un fort décalage entre les promesses unilatérales et les réalisations effectives. La Suisse tient à l'ensemble des engagements pris dans les documents finaux des Conférences d'examen de 1995 et 2000. En ce qui concerne l'acquis de 1995, la Suisse insiste sur le respect essentiel des «Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires», et insiste tout particulièrement sur les points suivants qui ont connu un début de concrétisation: ratification au plus vite du CTBT par les États visés à l'annexe 2 du Traité; mise en place, au sein de la Conférence du désarmement, d'un comité spécial chargé d'entamer des négociations sur un traité relatif aux matières fissiles; négociation d'un instrument multilatéral contraignant dans le cadre de la Conférence en vue d'offrir des garanties de sécurité négatives aux États parties au TNP non dotés de l'arme nucléaire.

En définitive, la Suisse soutient les propositions visant un échange de vues sur les mesures pratiques qui pourraient être prises pour aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réaliser l'objectif du désarmement nucléaire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Suisse, M. Sascha Fuls, de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice d'Irlande, M^{me} Mary Whelan.

M^{me} WHELAN (Irlande) (traduit de l'anglais): L'Irlande se félicite de l'initiative prise par les six Présidents de la Conférence en 2006 pour tenir des séances spéciales consacrées à des débats ciblés sur les points de l'ordre du jour. Je souhaite parler aujourd'hui du rôle important que, nous en sommes convaincus, le renforcement de la transparence de la part des États dotés d'armes nucléaires peut jouer en créant un climat permettant de progresser davantage sur la voie du désarmement nucléaire.

Les vues de ma délégation sur les questions de désarmement nucléaire ont été présentées dans notre contribution aux débats structurés qui ont eu lieu l'année dernière. Je ne les rappellerai pas maintenant. L'Irlande est attachée à l'application complète du TNP et considère que les 13 mesures pratiques décrites dans le document issu de la Conférence d'examen du TNP

(M^{me} Whelan, Irlande)

de 2000, document qui a été adopté par consensus, montrent clairement la voie à suivre pour réaliser l'objectif de l'article VI.

Cependant, les membres de la Conférence du désarmement ne sont pas tous parties au TNP. Nous espérons que tous ceux qui ne le sont pas profiteront de l'occasion offerte par ce débat structuré pour nous faire part de leurs vues sur la façon dont la Conférence peut le mieux traiter les questions visées aux points 1 et 2 de l'ordre du jour.

Le rôle du renforcement de la transparence pour atteindre notre objectif commun de désarmement nucléaire a été reconnu à la Conférence d'examen du TNP de 2000. Tous les participants y ont reconnu la nécessité d'un renforcement de la transparence de la part des États dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne leurs capacités nucléaires militaires et l'application des accords de désarmement conformément à l'article VI. Tous les États parties sont aussi convenus de la nécessité d'un renforcement de la transparence à titre de mesure de confiance pour favoriser la réalisation de nouveaux progrès en matière de désarmement nucléaire. Tous les États parties ont aussi décidé de rendre compte régulièrement de l'exécution de leurs obligations touchant le désarmement en application de l'article VI.

Nous prenons note des déclarations faites par certains États dotés d'armes nucléaires à la fois dans le cadre du processus du TNP et à la Conférence, sur les questions relatives au désarmement nucléaire. Cependant, nous pensons que ces États pourraient faire preuve d'une plus grande transparence. La nécessité d'une telle transparence est liée à un certain nombre de facteurs.

Tout d'abord, la transparence est un élément important pour prévenir la prolifération des armes nucléaires. La transparence en ce qui concerne les actions et les intentions des États dotés d'armes nucléaires pourrait réduire les aspirations de leurs voisins à mettre au point de telles armes.

Nous rappelons l'engagement sans équivoque que les États dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP ont pris en 2000 d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires. Un premier pas évident dans cette direction consisterait pour eux à renforcer la transparence. En maintenant les niveaux actuels de leurs dotations ou en mettant au point de nouvelles armes parce qu'ils croient que cela renforcera leur sécurité nationale, ils n'obtiendront paradoxalement que des résultats décevants dans leurs efforts visant à convaincre les autres qu'ils n'ont pas besoin des armes nucléaires pour assurer leur sécurité.

Deuxièmement, la transparence sera essentielle pour pouvoir vérifier le respect par les États de leurs engagements en matière de désarmement et de maîtrise des armements dans un processus auto-entretenu de renforcement de la confiance. La vérification du démantèlement des têtes militaires, l'élimination des armes nucléaires tactiques, un traité sur les matières fissiles et l'élimination des excédents de plutonium de qualité militaire et d'uranium fortement enrichi nécessiteront à leur tour un renforcement de la transparence en ce qui concerne les dotations en armes nucléaires et matières fissiles.

(M^{me} Whelan, Irlande)

Un des avantages de cette transparence est que chaque partie connaît avec plus de certitude la taille des stocks d'armes nucléaires et de matières fissiles des autres parties. Cette transparence peut servir de base pour procéder à de nouvelles réductions en ayant la conviction que chaque partie en tirera profit sur le plan de la sécurité. La transparence peut aussi aider à confirmer que les matières nucléaires qui se trouvaient dans des armes qui ne sont plus déployées du fait de la réduction des armements ne sont pas recyclées pour fabriquer de nouvelles têtes militaires.

Tous ceux qui sont présents dans cette salle ont accepté il y a tout juste quelques mois, lors de la session de l'Assemblée générale, l'affirmation selon laquelle «la transparence en matière militaire est essentielle pour instaurer un climat de confiance entre les États dans le monde entier, et une meilleure circulation d'informations objectives sur les questions militaires peut aider à atténuer les tensions internationales et constitue donc une contribution importante à la prévention des conflits». Nous pensons que ce principe s'applique aux armes, aux matières de qualité militaire et aux activités aussi bien dans le domaine nucléaire que dans le domaine classique.

Nous sommes conscients qu'il existe plusieurs niveaux de transparence dans le processus de renforcement de la confiance: transparence entre deux États dotés d'armes nucléaires, transparence multilatérale entre plusieurs États dotés d'armes nucléaires en tant que groupe, entre États parmi lesquels figurent des États non dotés d'armes nucléaires et/ou organismes internationaux d'inspection, et transparence publique plus large. Nous reconnaissons aussi que le processus de désarmement nucléaire a peu de chances de réussir si les États ont le sentiment que la poursuite de ce désarmement représente une menace pour leur sécurité. Il nous semble plus probable que le désarmement nucléaire se fasse sur la base d'une série de réductions échelonnées selon les principes de transparence, de vérifiabilité et d'irréversibilité. Ces réductions progressives permettront aux États de s'assurer à chaque étape du processus que de nouvelles mesures peuvent être prises dans des conditions de sécurité et de sûreté. Dans les phases initiales du processus, il faudra partager certains types d'informations uniquement entre les États participant au désarmement, sans préjudice de l'obligation plus générale incombant à ces États de faire preuve de plus de transparence en ce qui concerne leurs actions devant tous les autres États.

De manière générale, la transparence ne devrait pas permettre simplement de se faire une image exacte des dotations d'armes et de matières fissiles mais aussi de disposer d'informations concernant les mesures prises par les gouvernements, leurs intentions et leurs capacités. Nous pensons qu'un processus de transparence, lorsqu'il aura été établi, conduira à la publication d'un volume croissant de données qui permettront des vérifications croisées. Ce processus se renforcera alors de lui-même.

Lorsque des États dotés d'armes nucléaires ont pris des initiatives pour introduire des mesures de transparence concernant leurs dotations ou leurs actions, ces mesures devraient être reconnues et encouragées. Nous nous sommes félicités de la publication en 2000, par le Ministère britannique de la défense, d'un compte rendu historique sur la production de plutonium au Royaume-Uni. Nous avons aussi précédemment accueilli avec satisfaction un compte rendu détaillé sur la production de plutonium aux États-Unis, publié il y a 10 ans par le Ministère de l'énergie des États-Unis.

(M^{me} Whelan, Irlande)

Lorsque nous demandons une plus grande transparence aux États dotés d'armes nucléaires, nous ne leur demandons pas de divulguer des informations manifestement susceptibles de faciliter la prolifération. Nous ne nions pas non plus le fait que certaines informations qui n'entraînent pas de risques de prolifération sont cependant considérées pour l'heure comme étant sensibles pour des raisons de sécurité nationale. Cependant, nous pensons que l'on pourrait et que l'on devrait fournir beaucoup plus d'informations qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

Nous encourageons les États dotés d'armes nucléaires à s'entendre sur les niveaux et les degrés de détail des informations concernant leurs dotations, leurs installations et leurs activités qu'ils devront se communiquer s'ils veulent renforcer le processus de transparence. Selon nous, ceci pourrait commencer au niveau des experts scientifiques de tous ces États, qui devraient déterminer ensemble le niveau de transparence nécessaire pour assurer une vérification efficace des mesures de désarmement. Nous accueillons avec satisfaction le document présenté par le Royaume-Uni à la dernière Conférence d'examen du TNP sur les résultats de son programme de recherche pour l'étude des techniques et technologies utiles pour vérifier le respect de tout futur arrangement concernant le contrôle, la réduction et enfin l'élimination des stocks d'armes nucléaires.

Des détails sur l'exécution des engagements existants devraient aussi être communiqués et nous aimerions recevoir des informations des États-Unis et de la Fédération de Russie sur l'état actuel de leur initiative trilatérale avec l'AIEA sur l'élimination des stocks de plutonium dépassant les besoins militaires.

Je conclurai par quelques modestes suggestions. À titre de première mesure sur la voie du désarmement, tous les États dotés d'armes nucléaires devraient faire preuve d'une plus grande transparence en ce qui concerne leurs actions et leurs dotations. Nous les encourageons en particulier à publier des historiques complets de leur production de matières fissiles similaires à ceux que les États-Unis et le Royaume-Uni ont déjà publiés au sujet de leur production de plutonium. Nous leur demandons de commencer des consultations scientifiques multilatérales sur les besoins de vérification en vue de l'application de mesures effectives et irréversibles de désarmement. Nous les invitons instamment à présenter régulièrement des rapports à la Conférence, comme les États dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP ont déjà décidé de le faire dans le cadre du processus d'examen de cet instrument, sur les mesures qu'ils prennent, tant individuellement que de concert, pour progresser davantage vers le désarmement nucléaire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice d'Irlande, M^{me} Whelan, pour sa déclaration et ses suggestions qui, j'en suis convaincu, constitueront aussi une bonne base pour mener de nouvelles discussions intensives au cours de la session à venir. Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, M. Eric Walsh.

M. WALSH (Canada) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, au nom de ma délégation, permettez-moi de m'associer à ceux qui vous ont déjà félicités, vous et les cinq autres présidents de la session de 2006, pour nous donner la possibilité de mener un débat constructif et structuré qui a jusqu'ici permis un utile échange de vues sur le désarmement nucléaire.

(M. Walsh, Canada)

Nous notons avec satisfaction le grand nombre d'interventions de fond qui ont été faites cette semaine, y compris des contributions utiles des États dotés d'armes nucléaires.

Vous avez demandé aux délégations d'axer aujourd'hui leurs interventions sur le thème des futures mesures de désarmement nucléaire et c'est ce que nous faisons avec plaisir. Pour la délégation canadienne, il faudrait mettre en tête de liste la négociation d'un traité relatif aux matières fissiles, qui représenterait un résultat important en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire. La communauté internationale estime depuis longtemps que cette négociation devrait se faire dans le cadre de la Conférence du désarmement. Nous aimerions engager rapidement cette négociation et avons déjà, à l'échelle nationale, fait preuve d'une grande souplesse quant à la nature du mandat au titre duquel elle se déroulerait.

Quant aux autres futures mesures, nous avons déjà identifié plusieurs possibilités dans notre déclaration du 23 juin 2005 et je ne les répéterai pas ici. Je dirai seulement que, dans le contexte d'une discussion ou à un stade préalable à la négociation, la Conférence du désarmement pourrait procéder à un échange de vues et à un examen constructifs portant sur l'ensemble des questions liées au désarmement nucléaire, notamment la doctrine, la transparence, l'irréversibilité, la vérification, le démantèlement et l'élimination, les mesures de confiance et les armes nucléaires non stratégiques.

Nous estimons qu'un débat ciblé sur des questions telles que celles que je viens de mentionner pourrait être une préparation utile et pourrait compléter les travaux de négociation de la Conférence du désarmement à court terme.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Canada de sa suggestion concernant les travaux de la Conférence du désarmement et des mots aimables qu'il m'a adressés.

Nos travaux sont ainsi terminés pour la séance plénière de ce matin. Le débat se poursuivra à la prochaine séance plénière, cet après-midi à 15 heures. J'ai sur ma liste les orateurs suivants: Cuba, Royaume-Uni, Chili et Suède.

Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je donne la parole à la représentante de Sri Lanka.

M^{me} FERNANDO (Sri Lanka) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je voulais juste dire quelques mots pour vous féliciter de la fermeté avec laquelle vous dirigez ce débat ciblé sur le désarmement nucléaire. L'initiative des six présidents a été lancée avec succès si l'on en juge par le grand nombre de contributions apportées à ce premier débat pour souligner le rang de priorité élevé, le plus élevé même, accordé par la plupart des États membres, dont Sri Lanka, à l'objectif qui nous tient à cœur que constitue l'établissement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le débat a aussi montré que nos efforts multilatéraux dans le cadre de la Conférence du désarmement restent pertinents et que nous avons hâte de reprendre des travaux concrets cette année après la série de déceptions que nous avons connues en 2005. Le caractère sérieux

(M^{me} Fernando, Sri Lanka)

et réfléchi d'un certain nombre d'interventions importantes – je pense aux contributions de l'Ambassadeur de Fédération de Russie, M. Loschinin, dont une au début du débat, faisant état des processus notables de réduction des arsenaux nucléaires qui sont en cours, complétée par M. Cynkin, des États-Unis – doit être reconnu comme un progrès et comme un élément qui renforce la confiance au sein de la Conférence parce qu'il répond aux préoccupations qui ont été exprimées sur ce qui est perçu comme un manque de confiance. Le débat a aussi ouvert une possibilité d'examiner la conception stratégique actuelle du rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité, question soulevée la semaine dernière par l'Ambassadrice de Suède, M^{me} Bonnier. Ces discussions ont favorisé notre réflexion et nous attendons vos indications sur la façon dont nous pouvons passer maintenant à l'étape suivante.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice de Sri Lanka, M^{me} Fernando, pour ses mots aimables et ses remarques encourageantes adressées à la présidence. Je partage pleinement son avis selon lequel la Conférence a bien commencé sa session, avec une participation active. J'espère que ce type de débat interactif se tiendra aussi au cours des prochaines sessions.

Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Italie, M. Trezza.

M. TREZZA (Italie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, comme je vois qu'il nous reste au moins un quart d'heure pour cette séance, j'aimerais, comme ma collègue de Sri Lanka, profiter de l'occasion pour faire d'ores et déjà quelques remarques sur ce qui a été dit à cette séance.

Je voudrais tout d'abord souligner l'intérêt de ces discussions et vous remercier pour les avoir si bien préparées. Ce que nous voyons ici n'est en fait que la partie visible de l'iceberg, l'autre partie étant constituée par les travaux importants que vous avez menés à bien, officiellement mais dans les coulisses.

Je crois qu'au début de cette séance nous avons été encouragés par plusieurs délégations à faire ici preuve d'un esprit novateur. Ce n'est pas toujours très facile, surtout lorsqu'on traite une question aussi importante que le désarmement nucléaire. Nous ne pouvons pas changer du jour au lendemain nos positions sur une telle question.

Je pense cependant qu'un certain nombre d'éléments novateurs méritent notre attention. Premièrement, je note que l'on a reconnu les résultats – même s'ils sont modestes et parfois insuffisants – qui ont été obtenus dans le domaine du désarmement nucléaire. Je voudrais m'associer à ceux qui se sont félicités des signes de transparence que certains pays, bien évidemment essentiellement les États dotés d'armes nucléaires, ont donnés au cours de la séance et nous aimerions que les autres États dotés d'armes nucléaires fassent de même.

J'ai aussi noté que plusieurs délégations ont reconnu l'intérêt de l'opération de partenariat mondial à la fois comme instrument de désarmement nucléaire et comme instrument de transparence nucléaire, autre question qui est revenue souvent dans nos débats. Je mentionnerai aussi l'importance, parfois même l'extrême importance, de certaines mesures de confiance,

(M. Trezza, Italie)

notamment les garanties de sécurité négatives ainsi que l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires.

La priorité à accorder au traité sur les matières fissiles a été mentionnée à de nombreuses reprises, comme instrument à la fois de la maîtrise des armements (pas de matières fissiles de qualité militaire supplémentaires) et de non-prolifération (pas de nouveaux pays producteurs de telles matières). Le rapport entre désarmement et non-prolifération, s'agissant en particulier des problèmes spécifiques de non-prolifération que nous traitons aujourd'hui, a aussi été mentionné, en particulier, avec beaucoup d'éloquence, par la délégation de la Fédération de Russie.

La question de la vérification et de la vérifiabilité a aussi été mentionnée.

La conclusion que je tire personnellement de ce débat est que le désarmement nucléaire est de fait une question aux multiples facettes qu'il est très difficile de traiter de manière unique et globale et qu'une approche par étapes est probablement celle qui convient le mieux. Notre collègue de l'Algérie a mentionné le dilemme auquel nous faisons face: approche globale ou approche progressive. Notre tendance est de favoriser cette dernière parce que nous la jugeons plus réaliste. Ceci ne veut pas dire que la question générale d'une approche globale du désarmement nucléaire ne peut pas être aussi examinée par cette Conférence. Nous avons dit que nous étions prêts à le faire dans le cadre d'un organe subsidiaire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Brésil, M. Carlo Antonio da Rocha Paranhos.

M. da ROCHA PARANHOS (Brésil) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, comme notre collègue italien l'a dit, il nous reste quelques minutes. Je voudrais m'associer aux autres délégations pour vous remercier vivement de la conduite de ces travaux, de ce débat plus ciblé, sur la question du désarmement nucléaire.

J'aimerais souligner ici que, pour ma délégation, il serait important que vous nous donniez des indications sur les étapes suivantes. Nous avons entendu un certain nombre de déclarations, dont de très intéressantes, concernant les mesures prises et je voudrais m'associer à ceux qui ont remercié les représentants russe et américain pour leurs informations détaillées. Nous avons aussi entendu des déclarations importantes sur les points supplémentaires qui pourraient être examinés dans le cadre d'une analyse approfondie dans cette instance, par exemple la question du renforcement de la transparence, celle du rôle des armes nucléaires dans les doctrines militaires, la question des normes de vérification. Je pense que de nombreux éléments justifieraient selon ma délégation la création d'un comité spécial chargé de la question du désarmement nucléaire.

Je pense donc qu'au lieu d'insister pour que nous nous contentions de discussions générales nous devrions cibler nos débats et, comme je l'ai dit dans d'autres déclarations, ces discussions devraient contribuer à réduire nos divergences en ce qui concerne le cadre dans lequel elles devraient se tenir. C'est pourquoi j'insisterai peut-être pour que nous attendions un moment plus propice pour envisager la création d'un comité spécial chargé de la question du désarmement nucléaire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur da Rocha Paranhos pour sa déclaration et ses aimables conseils.

Avant de lever la séance, je voudrais dire tout d'abord que j'apprécie réellement la participation très interactive de tous les États membres. En ma qualité de Président de cette conférence, je rechercherai les points de convergence, s'il y en a, pour rendre le débat plus organisé et plus interactif et structuré lors des séances à venir, tout spécialement au cours des deux prochaines semaines. J'aurai encore besoin de vos encouragements et de vos conseils au cours du débat de cet après-midi.

La séance est levée à 12 h 50.
